

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
Séance du 23 janvier 2024

Délibération n° 2024 – 23/01/2024 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 23 novembre 2023

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 15 Membres représentés : 5 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 23 novembre 2023.**

Dijon, le 24 janvier 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du 23 novembre 2023

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 23 novembre 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Natalie JOUBERT (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membres excusés

Monsieur Fabrice HERVÉ,
Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (présent jusqu'à 16h15 puis procuration à Monsieur Luis LE MOYNE),
Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER (procuration à Madame LANG-RIPERT jusqu'à 16h45, présent à partir de 16h45),
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Elsa LANG-RIPERT.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX à partir de 16h)
Monsieur David COUSSON,
Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy Cénac),
Monsieur Guy-Daniel LIGAN.

Membres absents

Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DE LHIEF,
Madame Laura GUYONNET,
Madame Clara PRIVÉ,
Monsieur Maxence ROULLIAT (présent de 16h à 16h50).

Membres absents

Madame Louise BOIVIN,
Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,
Monsieur Brice LETHIER,
Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle documentation,
Madame BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne comptable et budgétaire,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la formation et de la commission de la vie universitaire
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du service des ressources humaines.

Ordre du jour :

I) Informations du Président.....	1
<u>Point A : Points soumis à discussion</u>	14
II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2023.....	14
III) Questions statutaires.....	14
Modification des statuts de l'IUT Dijon-Auxerre (changement de nom).....	14
IV) Questions financières.....	14
1. Demandes d'admission en non-valeur.....	15
2. Demandes de remises gracieuses.....	15
3. Harmonisation des bonnes pratiques concernant les dépenses sur les missions et les achats divers à l'université de Bourgogne.....	16
4. Montant du forfait pour la gestion par le Centre de formation d'apprentis supérieur de Bourgogne (CFA SUP) des dossiers d'apprentissage.....	20
V) Travaux de la commission de la formation et de la vie Universitaire (CFVU) du 9 novembre 2023.....	21
1. Compte rendu des travaux de la FSDIE du 12 octobre 2023	34
2. Compte rendu des travaux de la commission Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) du 12 octobre 2023	34
3. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 16 octobre 2023 : - charte de l'engagement étudiant	21
4. Offre de formation de l'uB à compter de la rentrée 2024-2025	23
VI) Travaux de la Commission de la Recherche du 7 novembre 2023.....	37
Demandes de subventions	
<u>Point B : Points adoptés sans débat</u>	38
VII) Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	38
VIII) Compte rendu des conventions hors subvention.....	38

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous, merci de votre présence cet après-midi pour ce conseil d'administration.

I) Informations du Président

Le Président.- Pour commencer, quelques informations du Président. Nous nous sommes rendus avec Pascal Neige au CNRS, le 24 octobre dernier, pour envisager la suite, à partir du 1^{er} janvier 2024, des relations entre le CNRS et l'université de Bourgogne. Donc on est parti sur un conventionnement avec l'établissement, comme aux temps anciens, on va dire, et l'essentiel des termes de ces accords reprenant l'existant, ça n'a pas posé de difficultés. Un laboratoire, sur l'ensemble des laboratoires sous cotutelle du CNRS dans notre université, se trouve pour des raisons d'hétérogénéité, d'attractivité, de rayonnement du laboratoire, en tutelle secondaire pour deux ans, nous a annoncé le CNRS. On savait que la tutelle secondaire avait été une voie choisie par le CNRS récemment, mais on ne savait pas que c'était pour deux ans et, dans ce délai de deux ans, le laboratoire est invité à présenter un projet d'équipe mixte de recherche qui viendrait maintenir le label CNRS au profit de cette équipe. C'est un laboratoire de SHS. Pour le reste, pas de difficultés particulières avec le CNRS, qui nous a d'ailleurs proposé d'adosser à deux de nos laboratoires de nouvelles CPJ, chaires de professeur junior donc là, plutôt de bonnes nouvelles.

Autre information, j'ai pu rencontrer le directeur du CREPS de Bourgogne-Franche-Comté que j'avais déjà rencontré entre deux confinements en 2020. Ça a été l'occasion de parler, notamment, de notre projet d'EPE, de discuter un peu de rapprochement et donc on a décidé, déjà, de mener quelques projets ensemble et d'évoquer un peu plus tard, comment le projet d'EPE pourrait intégrer, pourquoi pas, le CREPS BFC.

Autre information, à l'invitation de François Rebsamen, j'ai participé à la venue à Dijon de Patrice Vergriete, qui est le ministre délégué au Logement. C'était l'occasion de visiter la tour Elithis et de découvrir aussi le quartier de l'Arsenal, avenue Jean Jaurès, que vous connaissez certainement et donc cette tour Elithis présente une particularité tout à fait remarquable, c'est que sa construction représente un coût habituel pour toute construction, mais c'est un bâtiment à énergie positive, c'est-à-dire qu'il produit davantage d'énergie qu'il n'en consomme, on est à

- 0,2 kWh par m² pour le bâtiment ce qui est une très bonne performance bien sûr. La démonstration était très intéressante, d'autant plus qu'il y avait une représentante du fonds de pension qui a permis la construction de ce bâtiment, qui est un fonds de pension qui gère les pensions des ouvriers du bâtiment allemands. Ce fonds de pension a une mission qui lui a été confiée par ses pensionnaires, qui est de participer à la construction de bâtiments vertueux, écologiquement vertueux et à loyer modéré. J'ai rencontré le directeur général d'Elithis, venu présenter la réalisation de cette tour de 17 étages, extrêmement performante effectivement dans l'isolation, on le sent quand on est à l'intérieur du bâtiment, à la fois l'isolation phonique et thermique, le lieu est extrêmement agréable à vivre. La représentante du fonds de pension était présente et le président de Dijon métropole aussi et on sait qu'il y a un problème de logement étudiant sur la ville et donc j'ai lancé l'idée, pourquoi est-ce que ce fonds de pension finalement ne pourrait pas financer la construction d'une tour semblable qui pourrait abriter entre 200 et 300 logements étudiants à haut standard de qualité et à loyer modéré, c'est-à-dire un loyer qui est adapté aux revenus des étudiants ? L'idée est lancée. Aboutira-t-elle ? Je n'en sais rien, mais mon idée a eu un accueil plutôt favorable chez ces trois interlocuteurs qui sont les trois initiateurs, on va dire de la tour Elithis, sachant que le fonds de pension a donné 2 milliards d'euros pour construire une centaine de tours, donc il y a de la place pour un tel projet, qui serait tout à fait intéressant sur le campus. On a déjà identifié le terrain, derrière l'Esirem où il y a un espace qui pourrait être tout à fait utilisé et pour aller encore plus loin dans la définition du projet, pourquoi ne pas utiliser le rez-de-chaussée de ce bâtiment projeté pour y loger la crèche de l'université, la P'tite fac puisqu'on pourrait y placer peut-être 55 berceaux. A voir. Évidemment, tout cela est, pour le moment, de l'ordre pur et simple de l'idée. Mais après tout, pourquoi pas ? J'espère qu'on pourra peut-être lancer les choses dans les mois à venir.

Autre point d'information qui n'a rien à voir avec le précédent. J'ai pu participer avec le président de la CCI, avec le représentant de la DREST, avec d'autres personnalités, et notamment la vice-présidente de la région Océane Charret-Godard, à la remise des prix des meilleurs étudiants du CFA du supérieur, le 15 octobre, c'était au rez-de-chaussée de l'Auditorium, à l'extérieur de la salle. Et donc ça a permis de mettre en avant l'excellente qualité des formations qui sont ouvertes à l'alternance et qui permettent à des étudiants de se former, bien sûr au niveau de l'exigence académique requis mais en même temps acquérir une expérience professionnelle en entreprise, entreprise au sens très large dans le tissu socio-économique puisque parmi les entreprises il y a l'éducation nationale puisque Elsa Lang-Ripert était présente mais il y a aussi les collectivités territoriales qui accueillent des alternants dans le cadre, par exemple, du master juriste des collectivités territoriales et puis bien d'autres structures associatives, entrepreneuriales, par exemple, tout le tissu socio-économique était représenté.

Interruption du conseil d'administration par une délégation d'étudiants

Le Président.- Je vous accueille bien volontiers, j'ai bien entendu que vous aviez une cause, mais je ne sais pas laquelle. J'imagine que vous avez un message à prononcer. On vous écouterait bien volontiers, puis après on reprendra nos travaux. Quelle est votre cause ?

Intervenant 1.- Mesdames et Messieurs les administrateurs et administratrices, nous nous tenons devant vous aujourd'hui de manière pacifique mais déterminée, pour vous parler d'une situation qui dure depuis des années à l'université de Bourgogne et qui ne peut plus durer. Les événements sont bien trop graves pour que nous n'agissions pas. En effet, nous sommes toutes et tous devant vous aujourd'hui parce que nous sommes inquiets. Fin septembre, nous apprenons qu'un de nos professeurs reprend ses fonctions dans des conditions très incertaines et très imprécises. On nous annonce qu'il assurera des cours pour lesquels il est plus ou moins qualifié sous prétexte qu'il doit faire des heures. Nous ne prenons connaissance de la raison de son absence qu'un peu plus tard. Ce professeur a été mis à pied pendant un an par la commission disciplinaire et est en instance de jugement pour viol. Nous apprenons par la suite qu'il est également accusé de harcèlement moral par certains de ses collègues et certaines de ses anciennes étudiantes. Nous avons demandé une rencontre avec le doyen de l'UFR. Nous nous rendons alors compte que l'affaire est connue depuis 2020 et que l'ensemble de l'équipe se retrouve pieds et poings liés. Nous apprenons également que les premiers agissements de ce professeur datent de 2003, donc pendant 20 ans, cet enseignant a agi sans représailles. Grâce à notre travail, nous avons malheureusement récolté une quarantaine de témoignages de harcèlement moral, harcèlement sexuel et de viol. C'est à partir de ce moment-là que nous avons commencé à nous réunir. Nous avons organisé une réunion pour, dans un premier temps, prévenir de l'inquiétude de nos camarades et pour tenter de réunir les informations à notre disposition. Ensuite, nous nous sommes réunis pour savoir ce que nous pouvions faire pour lutter contre le retour de ce professeur. C'est alors que nous avons demandé une rencontre avec la présidence de l'université de Bourgogne, rencontre qui n'a fait que confirmer nos craintes, sans une mobilisation forte de notre part, rien ne changera. En effet, Besançon s'est vu attribuer l'affaire, outre le fait que nous trouvons cette décision absolument scandaleuse, nous, étudiants, nous nous retrouvons complètement démunis face à une situation qui nous met en danger. Plusieurs événements se sont alors organisés, ce qui nous a mené à nous tenir ici devant vous.

Intervenant 2.- Nous allons vous donner ici un certain nombre d'éléments de contexte qui nous poussent à nous indigner et à refuser en bloc le retour de cet enseignant. En 2003, une de ses étudiantes sort en pleurs de son bureau et explique à quelques-uns et unes de ses enseignants et enseignantes qu'elle est victime de viol. Elle quitte son doctorat et met fin à ses études. Aucune poursuite disciplinaire n'est mise en place alors que l'affaire est connue. De 2008 à 2010, plusieurs personnes témoignent des violences de cette personne, certains étudiants mettent fin à leur thèse, se disant forcés sur leur sujet, maltraités et rabaisés. Ce harcèlement moral touche majoritairement des jeunes femmes. C'est en 2011 que sort un premier rapport de l'ARS sur le dysfonctionnement de l'équipe de recherche. Il est alors demandé de mettre en place des médiations. Ce rapport n'aura, à notre connaissance, aucune suite concrète. En 2013, la jeune femme qui porte actuellement plainte au pénal, sort de trois ans d'abus répétés, majoritairement connus lors de voyages de recherche aux Antilles, elle en ressortira traumatisée avec une impossibilité de travailler. Elle nous a aujourd'hui donné la permission de parler de son histoire. En 2016, deux enseignants déménagent, ne supportant plus les agissements de leur collègue, l'un des deux demande un rapport à l'HCERES et confie que des changements dans l'équipe de recherche sont nécessaires et que les

méthodes de gouvernance sont maltraitantes. Entre-temps, une victime porte plainte contre lui, en 2019, le procureur se saisit de l'affaire en janvier dernier. À ce moment-là, l'affaire suit son chemin au sein de notre université. Après que la gouvernance ait auditionné l'ensemble des parties, l'université a été dessaisie de l'affaire comme la coutume le veut. Cependant, l'affaire a été donnée à Besançon qui, de manière inacceptable et inexplicable, refuse, malgré la fin de l'instruction, de juger les actes de cet enseignant.

Intervenante 3.- C'est pour cela que nous, étudiantes et étudiants de Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement, syndicalistes, membres de la communauté de l'université de Bourgogne, nous nous retrouvons ici devant vous. Nous, étudiants et étudiantes de SVTE, ne voulons pas d'un professeur qui est accusé d'avoir violé, harcelé et agressé pendant 20 ans au sein de notre université en toute impunité, tout cela en raison d'un système universitaire qui ne protège pas ses étudiants. Nous, étudiantes et étudiants, nous ne voulons pas d'un professeur qui nous mette en danger, qui altère la qualité de notre diplôme, qui puisse avoir une influence sur nos notes, alors que nous savons que les jurys ont dû à de multiples reprises remonter ces notes parce qu'il notait trop sévèrement et a eu des propos inqualifiables sur les étudiants et étudiantes supposément issus des classes populaires. Nous refusons également qu'on donne à cet enseignant des matières qu'il ne peut pas enseigner avec la même qualité et rigueur que d'autres enseignants qui avaient été affectés à ces matières. Nous, étudiants et étudiantes, ne voulons pas risquer de voir la santé mentale de nos autres enseignants et enseignantes se dégrader à cause de ce monsieur. Mesdames, Messieurs, nous ne devons pas risquer notre propre santé mentale à cause de ce personnage qui a déjà prouvé, à de nombreuses reprises, qu'il pouvait nuire, peu importe le médium, peu importe qu'il soit en cours devant des étudiants et étudiantes ou à distance derrière un écran, Mesdames et Messieurs, nous, étudiantes et étudiants, nous nous tenons aujourd'hui devant vous car nous voulons être protégés. Nous voulons que l'université de Bourgogne puisse prendre des mesures fortes, mais également que l'université de Franche-Comté entende nos voix jusqu'à Besançon et qu'elle prenne ses responsabilités.

Mme Privé.- Si nous avons bien conscience que les sanctions disciplinaires à son encontre ne relèvent pas de notre université, malheureusement, nous avons un certain nombre de demandes. Nous exigeons que la gouvernance se saisisse des textes et des jurisprudences en vigueur afin d'empêcher cet enseignant de revenir donner cours. Nous ne voulons pas nous contenter d'une interdiction de poser le pied sur le cadastre universitaire. Nous demandons à ce que la gouvernance s'appuie sur le procès en justice pour l'empêcher de reprendre ses fonctions, ce qui est possible vu que nous sommes en attente d'un jugement, ou alors que cet enseignant soit mis en situation de sous-service afin que ne lui soit pas affecté d'heure de cours ou de service. Nous n'accepterons aucune demi-mesure pour notre sécurité. Nous demandons aussi la mise en place d'une cellule d'écoute d'urgence pour les personnels et les étudiants/étudiantes ainsi que les enseignantes et enseignants de l'UFR SVTE. Les traumatismes subis par les équipes et les étudiants/étudiantes doivent être largement entendus et soulagés par le biais de mesures d'écoute d'urgence, nous souhaitons bien évidemment qu'une cellule d'écoute permanente soit créée au sein de l'université de Bourgogne, il est plus qu'urgent de permettre aux victimes de violences sexistes et sexuelles et aux

victimes de harcèlement moral de pouvoir s'exprimer dans un lieu sécurisé. On a aujourd'hui bien conscience qu'une adresse mail existe et que des choses sont mises en place. Mais au vu de l'étendue de la problématique des violences sexistes et sexuelles au sein de l'université, nous refusons de nous contenter des dispositifs actuels. Il est nécessaire que l'université mette en place des mesures massives qui soient communiquées sans relâche auprès des étudiantes et étudiants. La lutte contre toutes les formes de violence dans notre enceinte doit être une priorité. Nous demandons la création de postes de référents violences sexistes et sexuelles au sein des UFR. Ces étudiants et étudiantes et enseignants et enseignantes seraient une première interface pour l'ensemble des victimes pour leur permettre d'être orientées de manière fluide au sein de l'université. Elle serait une première plateforme d'écoute. Ces personnes seraient aussi à même d'aller informer les étudiants/étudiantes dans les réunions de pré-rentrée, les tutorats et à chaque fois que cela sera nécessaire d'informer sur les dispositifs existants dans notre université. Nous demandons évidemment à ce que l'article 40 du code pénal soit activé de manière systématique et que la saisie de la commission disciplinaire le soit aussi lorsqu'un enseignant voit porter à sa connaissance des actes aussi graves que ceux qui sont évoqués dans notre affaire. La justice fera son travail et décidera de la culpabilité mais nous refusons que l'omerta comme celle que nous avons connue pendant 20 ans se répète. Enfin, nous ne quitterons pas cette salle tant que nous n'aurons pas eu gain de cause. Nous voulons, Monsieur le Président, vous rencontrer avec l'ensemble des acteurs et actrices de cette affaire, pour avoir des réponses et trouver des solutions concrètes.

Le Président.- Quelques éléments de réponse parce que c'est très riche comme intervention. Lorsque j'ai commencé mon mandat en 2020, d'abord la première année, ça a été confinement, déconfinement etc., tout cela n'est pas apparu. L'affaire est remontée à ma connaissance, on va dire, toute fin 2020, début 2021. Lorsque je reçois une plainte, et j'en reçois tous les jours, si les éléments invoqués évidemment paraissent sérieux et là, ils le paraissent, assurément, je lance une enquête interne pour croiser les sources. Cette enquête a été menée par Alain Helleu, directeur général des services, qui a reçu deux victimes, longuement, a pris leur déposition, il s'en est suivi une suspension immédiate de l'intéressé pendant un an. Parallèlement, nous avons constitué un dossier pour traduire l'individu en section disciplinaire. La procédure s'est déroulée dans un temps sur lequel je n'ai eu aucune prise, que ce soit clair. Il a fallu passer devant le CNESER parce que nous souhaitons que l'affaire soit dépaycée parce que, précisément, l'environnement local n'était pas propice à une instruction dépassionnée, au regard de la gravité des faits de cette affaire. La décision qui a été prise, ça vient d'être souligné par un certain nombre d'entre vous, est, à mon avis, une exécration, qui est celle d'avoir dépaycé à Besançon une affaire, alors même, pour des raisons, on va dire, de conflit d'intérêts qui peuvent être des intérêts en faveur de l'intéressé ou en défaveur de l'intéressé. Cette décision, évidemment, elle n'est pas mienne, vous pouvez l'imaginer, elle est celle du CNESER pour des raisons qui m'échappent totalement et qui ne correspondent pas à l'idée même et au motif du dépaysement. Le motif du dépaysement, il ne faut pas que les gens connaissent celui dont ils vont instruire l'affaire, dans un sens ou dans l'autre, peu importe. Néanmoins, c'est ce qui s'est passé. Ensuite, la durée d'instruction. J'ai interpellé mon homologue, il y a quelques mois pour lui dire « où en est la section disciplinaire de Besançon, parce que ça fait un long moment que nous avons transmis l'ensemble des pièces, et nous n'avons

pas de réponse ? ». Selon mes informations, l'audition finale devrait avoir lieu lundi prochain, à Besançon. Et donc, je l'espère, une mesure prise par la section disciplinaire dans la foulée. Je ne sais pas quelle sera la durée du délibéré, c'est-à-dire du délai entre le moment de cette dernière audience lundi après-midi et le prononcé de la sanction. Je ne doute pas non plus qu'il y aura un appel de cette sanction, avec les effets qui peuvent être induits.

Deuxième chose, l'affaire pénale. Là encore, je n'avais pas d'information du parquet. J'ai donc interpellé le procureur de la République pour lui demander où en était l'affaire. La seule réponse que j'ai eue, c'est qu'une information a été ouverte en avril 2023. C'est tout ce que je sais et c'est tout ce que je peux savoir en raison du principe du secret de l'instruction. Je suis donc dans cette situation. Ensuite, l'empêcher de faire cours. Nous avons échangé et ça, ça a géré directement par Alain Helleu, directeur général des services qui va pouvoir en parler parce que c'est lui qui organise tous les 15 jours une réunion avec le doyen, avec un certain nombre de collègues, RA, etc., sur cette affaire spécifiquement, pour opérer un suivi de la manière dont ça se passe. Je n'ai pas le pouvoir, en tant que Président, de suspendre à nouveau l'intéressé. Nous avons épuisé le délai de suspension d'un an, la loi, la réglementation applicable, ne me permet pas de suspendre à nouveau l'intéressé. Si cela avait été possible, je l'aurais fait, je l'ai fait une fois, je l'aurais fait deux fois, ça ne me pose aucune difficulté. Je n'ai pas le droit de le faire. Ce monsieur, la loi nous fait l'obligation de lui fournir un service, avec des exceptions possibles. Nous avons, en lien avec les autorités de l'UFR, accordé la possibilité de faire les cours à distance pour empêcher l'intéressé de mettre à nouveau les pieds sur le campus, parce que j'ai signé un arrêté d'interdiction de fréquenter le campus à destination de cette personne. Il se trouve que cette solution nous a paru correspondre à la fois à l'obligation de service de l'intéressé, à la distance nécessaire à un cordon sanitaire à organiser entre l'intéressé et les étudiants pour les préserver d'un comportement physique en présentiel qui lui permettrait de réitérer ce qui lui a été reproché et, en même temps, assurer la continuité du service.

Il semble, à votre réaction que cela ne vous convienne pas. Je l'entends, mais il faut tout de même avoir conscience d'une chose, c'est que vous avez fait état de 40 témoignages, dans votre propos, je n'en ai reçu que deux. Deux extrêmement graves. Je ne vous livrerai pas le sentiment personnel que j'ai parce que je parle en tant que président et pas en tant qu'individu, mais sachez que, évidemment, et c'est un euphémisme, je ne supporte pas ce genre de comportement. Les faits sont donc extrêmement graves. Les deux témoignages sont extrêmement graves, il y en a un qui, à mon avis, au pénal d'ailleurs est trop ancien et je pense qu'on va se heurter à la question de la prescription. Quant aux autres témoignages, les autres éléments, ils ne me sont jamais parvenus par attestation, que je peux couvrir d'ailleurs du sceau de la confidentialité, jamais, à aucun moment.

Dans ce genre de situation, ces témoignages non attestés, non écrits, qui ne sont pas remontés par voie hiérarchique et sous le sceau de la confidentialité, je vous le garantis, absolument, soit ce sont des témoignages exploitables qu'on peut utiliser, sachant que de nombreux sont très anciens, d'autres sont parfois confus, c'est-à-dire que dans ce qui nous remonte comme informations non-écrites, il y a des éléments, on ne sait pas tellement quoi en faire, si ça peut donner lieu à qualification pénale ou pas et donc, des éléments qui nous sont remontés, qui sont susceptibles de motiver une nouvelle instruction pour de nouvelles poursuites, éventuellement, à ce jour, je n'en ai pas.

Il y a des choses que vous demandez. Il n'y a pas eu de procès, c'est ce que vous avez dit Clara, alors je vous réponds, l'instruction est en cours et je ne sais pas ce que va donner l'instruction pénale, sincèrement. La sécurité des étudiants, j'ai entendu dans votre propos qu'elle était malmenée par les cours réalisés en visio par cet individu. Je veux bien vous croire, mais en quoi est-ce que votre sécurité est remise en cause par ces cours à distance ? Je ne le sais pas, je ne le comprends pas tel quel. En quoi consiste votre mise en danger via la visio, au regard des faits qui se sont reprochés à l'individu ?

Mme Privé.- Il vous manque en effet un certain nombre de témoignages dont on était persuadé que vous aviez été destinataire, notamment parce que les informations qui nous avaient été remontées étaient celles que vous avez été destinataire d'un certain nombre de témoignages. On a des étudiants qui, lorsqu'ils étaient en distanciel lors du COVID, ont témoigné d'humiliation répétée auprès de nous, lors des cours en distanciel et donc, avec accord des intéressés, nous vous ferons remonter ces témoignages. Notamment à la fin des TD, des retenues d'une demi-heure à trois quart d'heure où l'enseignant avait des propos orduriers sur les étudiants, notamment relatifs à leur classe sociale, et notamment sur tout ce qui tournait autour de la précarité numérique.

Le Président.- Eh bien, faites-moi remonter ça parce que je n'ai jamais eu ces témoignages sous les yeux, jamais, jamais, jamais. Que ce soit très clair, et vous savez que je n'aurais pas hésité à réagir, mais sur la base d'éléments factuels, avérés et établis. Ça je n'en ai jamais entendu parler, très clairement, jamais.

Lutte contre les VSS, on en a déjà parlé, on a lancé une campagne ces derniers temps, on avait déjà lancé une campagne l'année dernière. On y travaille, on y a travaillé aussi avec les associations étudiantes et je pense notamment en médecine où il y avait quand même des choses particulièrement graves qui se produisaient. Les efforts ne sont sans doute pas suffisants, il va falloir accentuer la campagne, notamment de communication. Ce qui est proposé au moment des réunions de rentrée, très bien, on le note, on l'intègre dans le process. Une cellule d'écoute, nous avons une cellule d'écoute. Et des référents VSS, je crois que le projet est lancé, en revanche sur la réalisation, à ce jour je n'ai pas fait de point sur la mise en œuvre de ces référents VSS dans les composantes, donc là-dessus, je ne peux pas vous répondre, techniquement.

Faites remonter ces éléments et nous les utiliserons pour éventuellement relancer une autre procédure disciplinaire, si les éléments sont là et si ils sont susceptibles, conformément à l'article 40 du code de procédure civile, de constituer des infractions pénales, nous saisisons de nouveau le parquet.

Mme Privé.- Le rendez-vous ? On aimerait bien un rendez-vous, il y a des membres du comité de mobilisation qui sont dans cette salle. L'objectif c'était de vous voir en rendez-vous pour faire le point notamment sur l'ensemble des témoignages qu'on a mais aussi sur les suites à donner à cela. Après on peut revenir le mois prochain...

Le Président.- En ce qui concerne le rendez-vous, on le prend avant le mois prochain avec le directeur de cabinet. Clara, je vous propose de faire l'intermédiaire pour fixer une date.

Mme Privé.- Je pense que l'objectif était de ressortir avec une date, maintenant.

Le Président.- Déjà, je vous en livre une, lundi, journée de sensibilisation des violences sexistes et sexuelles, qui est animée par Édith Sales-Wuillemin, de 9h00 à 16h30. C'est à la Maison des sciences de l'homme, ça dure toute la journée. On a précisément un focus sur le réseau des référents VSS QVT, on a une ouverture sur l'égalité hommes femmes à l'uB, statistiques et plans d'actions, on a des exemples d'actions, sensibilisation au dispositif de signalement. Ensuite, des thématiques sur, je vous livre le programme, si vous avez le temps d'y aller entre deux cours, pourquoi pas, comprendre le contexte sociétal des violences sexistes et sexuelles, différencier et comprendre, différencier les différentes formes de violences sexistes et sexuelles, les idées reçues, les obligations de l'employeur, de l'établissement, focus sur les articles du code du travail. Ça, c'est le matin et l'après-midi, il y a des ateliers sur la prévention des VSS à l'uB, réagir face aux VSS avec Samia Angelov, la psychologue du travail qui accompagne ce dispositif et puis sensibiliser aux VSS. Des choses se font, peut-être pas assez au regard de la gravité des situations, je veux bien l'entendre, on peut renforcer ces dispositifs et on le fera. Ensuite sur la date, je peux vous proposer mardi 5 à 16h.

Mme Privé.- L'audience est-elle satisfaite, mardi 5 à 16h ?

*Applaudissements des étudiants
La délégation d'étudiants quitte la salle.*

M. Le Moyné.- Il n'y a pas plus simple pour prendre rendez-vous avec le Président ?

Mme Privé.- C'est un peu loin Besançon, pour aller envahir.

Le Président.- D'autant plus que je n'ai jamais refusé de recevoir qui que ce soit. Pour prendre rendez-vous, il n'y a pas besoin de perturber le conseil d'administration mais, en même temps, ça m'a permis de dire quelles ont été les diligences qui ont été prises. Je vous rappelle que ça fait 20 ans que ça dure, on est arrivé aux affaires en 2020, en 2021 ce monsieur était suspendu et on a lancé les procédures. Pas trop d'excès finalement dans le propos qui était prononcé, le seul c'est de dire qu'on ne fait rien, ça ce n'est pas vrai, ça je le réfute bien sûr, au regard de tout ce qu'on a fait, tout ce qu'on a dit, tout ce qu'on a lancé et avec les moyens qui sont les nôtres. J'ai fait le signalement au procureur...

M. Helleu.- Dès qu'on a eu des preuves avérées, parce que le problème c'est l'absence de preuves. La difficulté, les gens reconnaissent qu'il y a harcèlement, pas que sexuel, les gens reconnaissent que le personnage est très lourd, très harceleur et très pénible mais par contre il n'y a pas de traces écrites, deux étudiantes, via une association qui les a défendues, ont eu le courage de porter plainte et dès qu'on a eu cette plainte, on a saisi le procureur de la République parce qu'on estime que les faits sont graves, on a saisi aussi le ministère, la rectrice et on a engagé l'action disciplinaire. C'est le CNESER qui a délocalisé à Besançon, ce n'est pas nous et j'ai cru comprendre que l'université de Besançon trouvait que ce n'était pas un bon choix parce que c'est trop près de Dijon. Dès qu'on l'a su de manière officielle, on est tout

de suite intervenu mais il y a des tas d'éléments qui nous échappent. La suspension, on ne peut pas le suspendre plus d'un an. C'est une situation qu'on suit très régulièrement avec la composante en question, il y a un groupe de suivi qui se réunit tous les 15 jours, on va se réunir demain. C'est un dossier qui est extrêmement sensible, extrêmement pénible mais c'est un dossier qu'on suit de très très près. On ne maîtrise ni le pénal ni le disciplinaire.

Le Président.- Peggy puis Arnaud Deroussiaux.

Mme Cénac.- Pour information auprès des administrateurs, le SNESUP-FSU vous a envoyé un courrier, Monsieur le Président, je n'ai plus la date exacte en tête mais au cours du mois d'octobre, pour également vous demander de retirer les cours en visio. Contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, vous avez quand même la possibilité de ne pas lui affecter de service. L'autre point d'information, le problème, c'est plus qu'un problème, mais la situation dont on parle est la partie émergée de l'iceberg, mais il y a des ramifications bien plus profondes dans la composante et, sur la base de témoignages que nous avons reçus, nous avons saisi la F3SCT pour enquêter sur la situation, parce que, encore une fois, c'est la partie émergée de l'iceberg à laquelle nous faisons face actuellement.

Le Président.- Alors effectivement, lors d'une réunion préparatoire de la formation F3SCT, on a abordé cette question-là, donc ça va être mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Et, si nous parvenons à récolter quelques éléments, et je le souhaite, des éléments qui nous permettent d'attester par écrit et d'étayer une saisine du procureur de la République sur le fondement de l'article 40, je le ferai sans délai. Il nous faut ces éléments. Même si on comprend bien que ce genre d'affaire est toujours extrêmement difficile à caractériser, parce qu'il y a du non-dit, il y a de l'omerta, il y a de la honte, de la violence psychologique, il y a de l'emprise, il y a tout un ensemble, tout un contexte qui bride l'expression. La première chose à faire, c'est sortir de l'omerta, c'est de dire aux victimes qu'elles peuvent compter sur notre confidentialité pour éviter d'être exposées et de devenir finalement une deuxième fois victime de la procédure et, dans ces conditions, encourager les victimes à parler, à se livrer et à attester de ce qu'elles ont vécu, de telle sorte que nous puissions décider le parquet à ouvrir des enquêtes, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un juge d'instruction. Et ça, il nous faut des éléments.

Vous savez, je ne pouvais pas le dire à l'assemblée, j'ai été aussi confronté aux rumeurs, avec une injonction dans certains cas, de déclencher des procédures disciplinaires face à l'émotion suscitée par le comportement de tel ou tel et, après instruction, alors j'ai un mauvais côté, c'est le côté juriste et le juriste se dit que lorsqu'on ne sait plus quoi faire, le droit est un bon recours et lorsqu'on ne sait pas comment faire, la procédure est parfaitement utile et suivre la procédure suppose de rentrer dans un procès, au sens premier du terme, qui confronte les points de vue et la parole des uns et des autres. Et c'est comme ça que, sur une accusation très violente qui avait été faite à l'encontre d'un doctorant, il s'est avéré, après avoir croisé les témoignages, les points de vue, que ce que reprochaient quelques jeunes étudiantes, jeunes femmes, au doctorant, n'était pas éventuellement de les avoir séduites, c'est de les avoir éconduites. Et lorsque l'affaire a été instruite au point où on en est arrivé là, qu'est-ce qu'on en a déduit ? D'abord, qu'il y a probablement un effort de clarification des règles déontologiques chez nos collègues, qu'ils soient doctorants, lorsqu'ils donnent des cours, professeurs, enseignants, enseignants,

chercheurs, maîtres de conférences, BIATSS compris. Même si on sait très bien que la relation d'enseignement est sans doute une relation d'emprise supérieure à celle d'une relation qui peut s'instaurer entre des personnels dits administratifs et des étudiants. Encore que, dans un laboratoire, ça peut tout à fait arriver. Donc, veiller par le process, de ne pas non plus se précipiter, dans le mauvais sens du terme, agir vite avec célérité, oui, je crois que nous avons fait dans ce sens dans cette affaire-là, se précipiter et ne pas prendre un peu de temps, sans négliger la dimension temporelle et sans négliger la nécessité d'agir et de réagir le plus rapidement possible, mais prendre le temps d'instruire, prendre le temps de croiser les questions et puis ensuite, agir. En ce qui concerne la déontologie, nous sommes aussi sur le point de lancer la rédaction d'un texte qui permettra de clarifier, puisque certains individus feignent d'ignorer leurs obligations déontologiques, de clarifier les obligations déontologiques, en les posant sur le papier, en les expliquant et en les diffusant largement, non seulement à nos collègues qui sont les personnels de l'université, dans leur diversité, mais aussi aux étudiants, pour que les étudiants sachent que l'établissement, en tant qu'institution, n'est pas indifférent à cette question. Donc oui, il y a à faire, oui ces comportements sont insupportables, oui, nous faisons, sans doute faut-il faire plus, peut-être pas parce qu'il y en a plus, mais parce que, enfin, les langues se délient, tant mieux, et oui, nous continuerons d'agir en ce sens.

Arnaud Deroussiaux ?

M. Deroussiaux.- C'était juste une question plutôt technique, je n'ai pas la réponse juridique mais est-ce que c'est possible d'enregistrer ses cours en visio, s'il doit effectuer des cours, est-ce que juridiquement on a le droit ? Ça permettrait, s'il y a des propos déplacés, d'avoir des éléments.

Le Président.- Alors, l'enregistrement, en principe d'abord, il y a les règles de courtoisie et puis il y a les règles de droit. Les règles de courtoisie c'est, si un étudiant enregistre le cours d'un professeur, un minimum c'est de lui demander et de le dire pour que tout le monde soit informé.

M. Deroussiaux.- En lui demandant, évidemment.

Le Président.- Ensuite, l'enregistrement, ça dépend dans quel système de preuve on est. Si on est au pénal, les enregistrements sont recevables, si on est au civil, les enregistrements ne sont recevables qu'à condition que l'intéressé en ait été informé préalablement, sinon c'est un mode de preuve déloyale. Au pénal, ça fonctionne. Ici, on est dans le volet pénal, enfin disciplinaire pour ce qui concerne la responsabilité professionnelle et pénale, si jamais les faits sont susceptibles d'être qualifiés d'infractions.

M. Deroussiaux.- Je pensais en informant tout le monde, que tout le monde soit au courant. Ça permettrait peut-être d'éviter les propos déplacés, si il est coutumier et éventuellement de rassurer les étudiants.

Le Président.- Je pense que ce qu'il faut aussi, c'est que, indépendamment de l'enregistrement, c'est que les étudiants aient confiance en nous, qu'ils ne doutent pas que s'ils remontent des informations, mais dans une forme exploitable, eh bien, il y aura une réaction institutionnelle. On a un exemple de destruction d'une institution

par le silence, C'est l'Église catholique. L'Église catholique est détruite par l'omerta, une bonne part en tout cas. Elle est détruite par l'omerta et j'évoque là un documentaire qui a été diffusé sur Arte il y a quelques mois, quelques années, je ne sais plus et qui montrait comment le silence individuel, quand il est couvert par la hiérarchie, finit par devenir non plus un problème individuel et un problème interpersonnel entre deux individus appartenant à la même institution, mais devient peu à peu l'institution elle-même. Et c'est exactement ce qui s'est passé dans un certain nombre de congrégations religieuses, c'était parfaitement démontré par le documentaire. Et cela a abouti au scandale, à la discréditation de la parole, et finalement à une sorte de gangrène d'une institution de dimension mondiale. Donc, je pense que l'université doit absolument, un, libérer la parole, deux, pour libérer la parole, donner confiance aux victimes, il faut que les victimes aient confiance en nous et que, évidemment cette confiance ne soit pas trahie et qu'elle aboutisse à des actions. Je peux vous assurer que, jusqu'à présent, nous avons toujours agi.

Je vais donner un autre exemple, pardon je suis très long, mais ça donne aussi l'esprit dans lequel nous agissons. Nous avons été confronté, un vacataire dans une filière, a fait l'objet de quatre plaintes au pénal, trois pour agressions sexuelles, une pour viol. Je n'en étais évidemment pas informé puisque le procureur de la République n'informe pas l'employeur de ça. Je reçois un coup de fil d'une journaliste qui me dit « Monsieur le Président, comment avez-vous réagi en raison de ces plaintes ? » Je lui dit « Madame, vous me l'apprenez ». Je n'ai eu aucun, absolument aucun élément, pas une étudiante ne m'avait saisi de l'affaire, rien ne m'était parvenu ni sous forme de rumeur, ni sous forme d'attestation écrite, rien. Et donc j'ai été sommé de me positionner sur une information qu'une journaliste avait obtenue, je ne sais pas de quelle manière, sur une affaire dont le parquet était saisi. Eh bien, là encore, c'est le droit qui m'a donné une direction à suivre. A partir du moment où je n'avais pas été saisi, j'ai demandé au doyen, je me suis quand même un peu renseigné, j'ai un peu instruit, je n'ai eu aucun retour donc, dans le respect du principe de la contradiction, je croise les informations et j'attends qu'on dise peut-être, « j'ai trouvé ça, est-ce que c'est confirmé ou infirmé, qui est pointé du doigt ? ». Il faut que la personne puisse être entendue aussi, ce qui a été fait avec l'affaire qui a donné lieu à l'envahissement du conseil d'administration, l'individu a été reçu par le directeur général des services, on a respecté le contradictoire, confronté, on n'a pas dit le nom des victimes, bien sûr, mais voilà ce que nous avons. Et donc, comment s'est soldée cette affaire du vacataire ? Eh bien, trois semaines ou un mois après, j'ai appris de manière totalement officieuse, et ça a été confirmé après, que les trois plaintes pour agressions sexuelles et la plainte pour viol ont été classées sans suite et qu'il avait été découvert que les quatre individus avaient en fait déposé plainte pour une vengeance, non pas contre l'individu lui-même, mais contre la compagne de cet individu. Donc, je ne dis pas ça pour décrédibiliser la voix des victimes, je dis simplement que lorsqu'on est confronté à des situations de cet ordre, il faut être prudent et il faut croiser les sources. Il faut croire ce qu'on me dit, c'est une évidence mais attention de ne pas se laisser entraîner dans une affaire qui viendrait aussi nous décrédibiliser, non pas par inaction, par omission, mais par une surréaction, donc il faut agir, il faut réagir, il ne faut pas surréagir, il faut garder la tête froide, suivre un process qui prend peut-être un petit peu plus de temps que l'émotion qui peut déborder les gens et donc essayer de faire les choses aussi dans le respect de ce que les juristes appellent en procédure civile, les droits de la défense, y compris au moment de l'instruction, y compris en croisant les sources etc. C'est un art très difficile, je peux vous le garantir parce que quand vous apprenez ce genre de chose,

vous vous indignez. Les jeunes gens aujourd'hui ont dit qu'ils étaient indignés, je le suis, évidemment, comme tout le monde, mais notre fonction, c'est de représenter une institution qui doit fonctionner dans le respect des droits et des obligations de chacun, victimes et bourreau parce que même le bourreau a des droits. Donc c'est vraiment la ligne que nous essayons de conduire et de tenir. Mais j'entends bien, sur la prévention, sur le discours, il faut qu'on accentue. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui Luis.

M. Le Moyne.- Juste une petite question très technique, c'est sur les enseignements à distance qui sont attribués à cet enseignant, est-ce qu'il est vraiment obligatoire de lui attribuer un service même à distance, j'ai entendu une contradiction, je voudrais qu'on fasse le point.

Le Président.- Alors effectivement, techniquement il est possible de dispenser cette personne mais encore faut-il que ça corresponde aussi à un comportement en cours qui soit problématique, y compris en visio, ce qui n'a pas pu être le cas parce que je crois qu'il n'a pas fait un cours en visio. Il n'a pas commencé.

M. Le Moyne.- Pourtant c'est ce qu'on nous a dit, il est fait état de...

Le Président.- Ils parlaient au moment du confinement. C'est des faits qui sont anciens mais, depuis septembre, l'intéressé n'a pas fait cours et il n'a pas le droit de venir dans les locaux.

M. Le Moyne.- Les mesures sont tout à fait en mesure d'empêcher la mise en danger qui nous a été présentée. La présidence a bien agi sur ce dossier. Cet individu n'est pas en contact avec les étudiants depuis le confinement.

Le Président.- Voilà où nous en sommes de cette affaire. Mais voilà où nous en sommes de multiples affaires en réalité qui nous remontent. Mais de grâce, dites à votre entourage, je parle aux étudiants, qu'il peut avoir confiance et qu'il nous faut des éléments tangibles. Nous gardons la confidentialité des noms bien sûr, on se renseigne, on le fait avec professionnalisme. C'est ce qui a été fait dans l'affaire de l'individu dont nous taisons le nom pour éviter tout risque de personnaliser un peu trop le débat, mais sachez qu'on ne reste pas inactif. Sans doute n'y a-t-il pas suffisamment de communication sur les suites à donner, mais je me méfie beaucoup des prises de parole publiques sur des cas aussi graves. Imaginons que j'aie répondu favorablement à la sollicitation de la journaliste et que je dise « Ah oui, ce Monsieur est un... ». Enfin bref, je l'aurais qualifié de la pire façon parce que quand j'ai appris ça, les bras m'en tombaient. Et que quinze jours, trois semaines, un mois après, j'apprends ce qui s'est passé en réalité. Donc je crois qu'il faut garder raison, il faut garder la tête froide, ce n'est pas facile, et suivre tout simplement une procédure qui est garante des droits de chacun. C'est Jhering qui disait que la procédure est garante de la liberté, je crois qu'il est important de s'y tenir, même si parfois ce n'est pas si simple que ça. Regardez l'émotion que provoque ce type de situation.

On va poursuivre, si vous voulez bien avec un point sur les 40 ans de l'Atheneum. Il y a eu beaucoup de festivités, il y a eu un point d'orgue avec une conférence de Claude Patriat qui était à l'origine de la création de l'Atheneum et donc on a pu mettre en avant l'action culturelle qui est une marque forte de notre

université, une tradition très forte de notre université. Et puis enfin, deux de nos collègues historiens, François Jarrige et Hervé Mouillebouche m'ont fait vraiment l'honneur et la joie de m'apporter un magnifique ouvrage sur l'histoire de Dijon qui a été publié récemment par une équipe d'historiens, les deux collègues que j'ai cités, je ne vais pas citer les autres parce que je risque d'en oublier, mais en tout cas, tous les historiens de l'UFR Sciences humaines de Dijon y ont participé et au-delà, et sincèrement c'est un ouvrage absolument magnifique. Noël approche, offrez-le à vos proches, pourquoi pas ? Je leur fais un peu de pub, c'est vraiment une très belle publication et je les ai remerciés très chaleureusement.

Très rapidement, quelques éléments sur les relations internationales. Nous avons, au cours des semaines dernières, signé une convention avec l'université de Buffalo pour développer nos relations en matière de recherche, en matière de formation. J'ai été invité à dîner avec une délégation de Dallas qui comprenait le maire de Dallas, Éric Johnson, avec lequel nous avons bien discuté, laquelle ville et lequel maire sont très demandeurs d'échanges académiques, d'échanges dans le domaine de la formation et de la recherche avec les universités, université de Bourgogne et les universités de Dallas. Toujours dans le domaine des relations internationales, nous avons pu recevoir une délégation de l'université d'Ottawa, en lien avec l'OCIM, l'Office de coopération et d'information muséales, tout à fait intéressante et notamment le directeur des chaires universitaires francophones de l'université d'Ottawa, puisque, à Ottawa, un tiers des étudiants sont francophones et donc il y a, très clairement, une volonté de l'université d'Ottawa de développer les liens avec les universités françaises, avec nous plus précisément.

Toujours à propos de l'OCIM, pour votre information, nous venons de recruter, en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la personne qui va succéder à Mathieu Viau-Courville à la direction de l'OCIM. C'est une directrice. C'est Isabel Nottaris qui est actuellement directrice adjointe du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse et qui arrivera sur son poste le 1^{er} février prochain.

Ensuite, dans le domaine de l'EPE et de la construction de la politique de site, nous avons rendu notre copie le 2 octobre au ministère pour savoir comment nous allons gérer les graduate schools en commun, le document, je crois que c'était peu de le dire, n'était pas très clair et donc le ministère nous a demandé une clarification pour le 20 décembre. Donc je suis en attente de la proposition de nos partenaires.

Enfin, une dernière information et je vais peut-être passer la parole à Elsa sur ce point. Nous avons perdu une de nos étudiantes dans des conditions extrêmement subites, je crois sans aucun signe avant-coureur et de manière dramatique pour ses parents. Je te passe la parole Elsa pour que tu puisses en dire un mot.

Mme Lang-Ripert.- Je n'ai pas grand-chose de plus malheureusement à dire, on a perdu effectivement une étudiante de master MEEF SVTE, la semaine dernière, qui est décédée subitement et dramatiquement d'un problème médical, a priori qui n'était pas connu. C'est très douloureux pour toute la communauté INSPÉ, notamment, évidemment ses camarades les plus proches, des enseignants très affectés et on essaye autant que faire se peut de les accompagner grâce à la psychologue de l'université, au SSE. On a participé à la cérémonie funéraire de cette jeune et les parents nous ont demandé si on pouvait planter un arbre à Dumont, en souvenir de cette étudiante, donc c'est ce qu'on va faire prochainement, planter un arbre du souvenir pour cette étudiante.

Le Président.- J'ai adressé par courrier mes condoléances au nom de l'établissement, en mon nom personnel aussi, perdre un enfant de 22, 23 ans, c'est évidemment un drame terrible.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2023

Le Président.- Nous allons pouvoir rentrer dans les points soumis à discussion avec le deuxième point à l'ordre du jour, qui est l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2023. Y a-t-il des remarques particulières ? Non, donc je vous propose d'approuver, y a-t-il des refus de vote, des abstentions ?

Mme Dauphin-Benoist.- Je vais m'abstenir parce que j'étais absente.

Le Président.- D'accord, 2 abstentions. Y a-t-il des votes contre ?

16 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Très bien, je vous remercie.

III) Questions statutaires

Modification des statuts de l'IUT Dijon-Auxerre (changement de nom)

Le Président.- Autre point, question statutaire, modification des statuts de l'IUT Dijon-Auxerre avec un changement de nom. En fait, il s'agit de prendre acte de la création, il a deux ans maintenant, à Nevers, d'un département d'informatique et donc ce qui est proposé par l'IUT Dijon-Auxerre, c'est de changer de nom et de s'appeler IUT Dijon-Auxerre-Nevers. Ce n'est pas une révolution, on est bien d'accord, ça permet de montrer que l'IUT de Dijon, ce n'est pas seulement Dijon, c'est en réalité trois campus sur six de l'université de Bourgogne. Je pense que ça ne soulève pas de difficulté. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver, y a-t-il des refus de vote, des abstentions, des votes contre ?

18 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci pour cette unanimité qui fera plaisir à nos collègues de l'IUT et de Nevers.

IV) Questions financières

Le Président.- Quatrième point qui porte sur les questions financières, Madame Lecullier est présente pour présenter notamment les demandes d'admission en non-valeur, les demandes de remises gracieuses, l'harmonisation des bonnes pratiques concernant les dépenses sur les missions et les achats divers à l'université

de Bourgogne et puis le montant du forfait sur la gestion par le CFA du supérieur de Bourgogne des dossiers d'apprentissage.

Donc d'abord les demandes d'admission en non-valeur.

1. Demandes d'admission en non-valeur

Mme Lecullier.- Bonjour à tous. Sur les demandes d'admission en non-valeur, je demande au CA l'admission en non-valeur de 22 dossiers aujourd'hui pour un montant total de 38 160,71€. Dans ces 22 dossiers j'ai 5 dossiers pour 26 465,51€ qui concernent des entreprises pour lesquelles une procédure collective est en cours, ou a abouti à une clôture pour insuffisance d'actifs, ou pour lesquelles le mandataire judiciaire nous a fourni un certificat d'irrecouvrabilité. Donc ces créances sont définitivement éteintes, la décision est obligatoire, elle nous est imposée. Les autres dossiers, il y en a 17 pour 11 695,20€, ce sont des factures de formation, des trop-perçus de salaire, des chèques impayés. Donc ces 17 dossiers concernent des créanciers recouvrables, malgré les diligences effectuées, les relances, les demandes de renseignements, les saisies à tiers détenteur, des recherches infructueuses. Dans ces dossiers, on a des petits reliquats ou des clients étrangers, pour lesquels on ne peut plus faire aucune action compte tenu des montants puisqu'il y a des conventions avec les pays étrangers, mais à condition que les montants des dettes atteignent un certain seuil, donc pour tous ces dossiers, ces 17 dossiers, contrairement aux procédures collectives, les dettes ne sont pas éteintes définitivement. Il nous arrive parfois de récupérer quand même quelques petites sommes sur ces dossiers que l'on solde comptablement uniquement, contrairement aux dossiers de procédure collective qui sont soldés définitivement. Donc ces dossiers-là pour 11 695,20€ on va les solder comptablement mais il est toujours possible de les récupérer. Récemment, on a d'ailleurs récupéré des frais d'inscription auprès d'un étudiant qui s'est à nouveau inscrit. Donc on a ressorti son ancien dossier qui était passé en non-valeur. On lui a demandé de payer la totalité avant de s'inscrire à nouveau. Ce n'est pas complètement perdu. Voilà pour l'admission en non-valeur.

Le Président.- Très bien, y a-t-il des questions ? Donc je propose de valider ces admissions en non-valeur. Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les admissions en non-valeur pour un montant de 11 695,20€, les créances éteintes pour un montant de 26 465,51€, pour un total de 38 160,71€. Y a-t-il des refus de prendre part au vote, des abstentions, des votes contre ?

18 voix pour (unanimité)

Le Président.- Je vous remercie, nous pouvons passer maintenant aux demandes de remises gracieuses.

2. Demandes de remises gracieuses

Mme Lecullier.- Pour ce CA, j'ai soumis quatre dossiers de demande de remise gracieuse pour un montant total de 3 999,32€. Ce sont des dossiers qui ont été transmis par l'assistance sociale avec un rapport social qui explique les difficultés financières pour chacun des dossiers. Donc on a trois dossiers sur lesquels on propose une remise totale compte tenu des éléments transmis. En général, ça

concerne des trop-perçus et ce sont des contractuels qui se trouvent en situation très précaire, des problèmes de logement même parfois. Ce sont vraiment des situations dramatiques. Ce sont des trop-perçus qui sont dus à des indemnités journalières qui ont été cumulées à du salaire et on a un dossier pour une remise partielle qui est proposé, là, on avait un trop-perçu qui était de 2 852€ au départ, on propose une remise partielle de 1 500€. Là, contrairement aux trois autres dossiers, c'est quelqu'un qui est encore en poste et pour lequel on va pouvoir quand même accorder un échéancier pour le reste à charge. Les versements ont déjà débuté, cette personne a commencé à rembourser petit à petit. Voilà donc la proposition pour les quatre dossiers, un montant total de 3 999,32€. Pour information, par rapport à ces trop perçus, on devrait en avoir beaucoup moins maintenant puisqu'on a mis en place la subrogation pour les indemnités journalières de sécurité sociale. Donc ça, ça va nous permettre d'avoir beaucoup moins de dossiers de trop-perçus et les personnes seront moins mises en difficulté à ce sujet.

Le Président.- Merci, y a-t-il des questions ? Je vous propose d'adopter cette délibération. Le conseil d'administration approuve les demandes de remises gracieuses pour un montant de 3 999,32€. Y a-t-il des refus de vote, des abstentions, des votes contre ?

18 voix pour (unanimité)

Le Président.- Je vous remercie. Autre point, l'harmonisation des bonnes pratiques concernant les dépenses pour les missions et les achats divers à l'université de Bourgogne.

3. Harmonisation des bonnes pratiques concernant les dépenses sur les missions et les achats divers à l'université de Bourgogne

Mme Lecullier.- Des petits éléments de contexte sur les deux tableaux que vous avez dû recevoir dans les documents transmis. Donc, le contexte, c'est deux choses, la mise en place de la réforme de la RGP au 1^{er} janvier 2023. On en revient toujours à ça. Depuis le 1^{er} janvier, nous travaillons beaucoup sur le contrôle interne financier et les procédures, et notamment des procédures qui ne sont pas toujours bien précises et sur lesquelles il est difficile de s'appuyer, qui peuvent parfois mettre en difficulté nos collègues et les antennes financières. On a mis en place, depuis le début de l'année, plusieurs groupes de travail sur divers sujets, dont ces deux sujets, achats divers et missions. Le deuxième élément de contexte, ce sont les questions récurrentes qui nous sont remontées par les composantes, donc au pôle finances, à la cellule Mariac et à l'agence comptable, on reçoit très souvent des questions sur ces sujets-là, achats divers et missions. Donc le but c'était d'harmoniser un peu les pratiques et de mettre un cadre, quand c'est possible, sur certaines pratiques, harmoniser les procédures dans une optique d'équité et de simplification et proposer donc de formaliser ce cadre pour certains types de dépenses. On a fait ça sous la forme d'un tableau et ce tableau, on imagine qu'il pourra être complété ensuite par les questions qui nous seront encore posées ou des problématiques qui nous remontent, ce tableau on va pouvoir le compléter au fil de l'eau, si besoin. Donc ces propositions ont été présentées suite au groupe de travail, au DGS dans un premier temps pour avis, ensuite au VP finances et en réunion de bureau. Nous sommes à

votre disposition si vous avez des questions par rapport aux propositions qui ont été faites par les groupes de travail.

Le Président.- Oui, Luis.

M. Le Moyne.- J'avais une remarque sur le formalisme des tableaux. Pour moi, il y a des choses qui sont ambiguës, je ne vais pas m'opposer au vote, loin de là, mais la façon dont c'est présenté peut ne pas être clair ou assez clair, en tout cas pour moi, ou être un peu ambigu. Par exemple sur les nuitées, *montant autorisé pour les remboursements des agents via leurs frais de mission, etc.* Je ne sais pas bien ce qu'on va voter, mais encore une fois, je n'ai rien contre, mais ce n'est pas très clair. Sur les parkings, j'ai cru lire qu'il y avait taxi, Uber, covoiturage, décision de l'ordonnateur. C'est-à-dire que c'est au bon vouloir de l'ordonnateur ?

Mme Lecullier.- Alors c'est par rapport à la nécessité de service ou les contraintes ponctuelles et du moment où c'est prévu sur l'ordre de mission et accordé au moment de la signature de l'ordre de mission, nous, au moment du paiement, on va considérer que c'est autorisé.

M. Le Moyne.- D'accord, je pense que là, justement, ayant été ordonnateur bien malgré moi, croyez-moi on a besoin d'aide. Des collègues arrivent en nous disant, « il faut absolument payer le parking parce que je pars en Chine trois semaines ». Ça serait bien d'aider les ordonnateurs, je pense que le tableau sera là pour ça avec des instructions claires parce que on va les laisser un peu face à leurs responsabilités, ce ne sont pas des gens toujours très informés des règles comptables, etc. Donc là, je pense que sur des aspects comme ça, il faudrait pousser la réflexion un peu loin, avec des critères plus clairs.

Mme Lecullier.- Alors, c'était le but justement, de faire sous forme de tableau, et on est parti sur les questions qui nous sont posées. On a fait un petit catalogue de toutes les questions, en essayant ensuite de regrouper les questions qui étaient sur le même thème et apporter une réponse. On va aussi retoiletter l'instruction qui avait été écrite il y a quelques années, pour la remettre à jour et clarifier certaines choses aussi, mais je pense que ce tableau, il va être remis à jour régulièrement et s'il y a besoin de préciser, on le fera via l'instruction qu'on va retoiletter et puis peut-être, si besoin, on pourra le clarifier. Ça sera une base de travail. On a commencé à travailler là-dessus, mais c'est un début.

M. Le Moyne.- Merci. Et puis sur les achats par exemple, il y a les frais de réception, moments conviviaux dans les composantes, c'est toujours des choses un peu (*mot inaudible*) pour les ordonnateurs. Là aussi, je ne sais pas s'il faut aller au nombre minimum de personnes, s'il faut des choses un peu plus claires, mais bon en tout cas, je trouve le tableau très bien mais je pense qu'il faut aller plus loin encore.

Mme Lecullier.- Peut-être que dans l'instruction on reprécisera éventuellement ces choses-là mais il faudra faire remonter parce qu'on ne pourra pas le faire si on n'a pas les informations, donc s'il y a des incompréhensions, il faudra vraiment qu'on ait les informations et les questions précises pour qu'on puisse y répondre.

M. Le Moyne.- Je me propose très humblement de vous faire un retour.

Mme Lecullier.- C'était un gros travail, ces groupes de travail, c'était un gros travail collectif et on a reformulé plusieurs fois ce tableau parce que nous-même, quelque temps après, on avait du mal à s'y retrouver aussi parce qu'il y avait beaucoup de choses dedans. Donc on a essayé d'être le plus clair possible, mais c'est possible encore que ce ne soit pas encore assez. On clarifiera.

M. Helleu.- Moi je tiens à saluer le travail, c'est quand même un élément de clarification, même si ça paraît encore compliqué. Mais avant, c'était encore plus compliqué parce qu'il n'y avait pas de tableau ni de réponses claires, a priori. Là, il y a des réponses, il y a des éléments nouveaux. Blablacar, on vous rembourse Blablacar sur justification de facture et Uber aussi, c'est des éléments qui sont importants. Le parking, jusqu'à 48 h on ne pose pas de question. Au-delà, on peut se poser des questions et si on en a, on fait remonter l'information, en général, on l'autorise mais par contre, à un moment donné, il y a une supervision sur la demande mais qui dit supervision dit aussi engagement de celui qui supervise donc ça désengage la responsabilité du directeur de composante. En général, ça passe par moi, si je signe « oui », j'engage ma responsabilité, ça allège la responsabilité du directeur de composante, donc c'est tout boni pour lui de faire remonter l'info. Je valide mais je ne valide pas comme ça, ce n'est pas l'arbitraire le plus total, c'est sur la base de justifications, d'arguments. Chaque mois, je dois valider deux ou trois décisions comme ça, argumentées mais qui ne sont pas dans la réglementation mais qu'on valide néanmoins s'il y a des justifications, dès lors qu'on est dans le cadre d'une activité licite, il n'y a pas de problème. La volonté et le souhait de ce groupe de travail et de ce tableau, c'est la clarification et ce tableau sera amené bien entendu à évoluer au gré des questions qui remonteront.

Mme Lecullier.- Si je peux ajouter quelque chose, c'est par rapport à la responsabilité des gestionnaires publics. On vous en met à toutes les sauces depuis le 1^{er} janvier et depuis même la fin de l'année dernière, ce qui est demandé, en fait, c'est d'avoir un cadre et des procédures et de les respecter. Si déjà on a des procédures, on y déroge pour des raisons qui sont justifiées, ça ne nous posera pas de problème du moment où une opération est justifiée. Par contre, si on n'a pas de cadre du tout, c'est là où on prend des risques, donc on insiste sur le contrôle interne aussi, on fait plein de contrôles en ce moment, on a lancé des chantiers au niveau des contrôles, pas pour embêter les composantes mais vraiment pour prendre conscience que du moment où on encadre les choses, qu'on a des procédures et qu'on les respecte, on limite tous les risques possibles.

M. Le Président.- Peggy.

Mme Cénac.- Avant de rentrer dans le détail, déjà merci pour la proposition qui nous est faite de clarification. J'aimerais avoir une petite explication dans le tableau, pour les missions, dans les horaires de missions. Je ne comprends pas ce que veut dire la phrase *prise en compte de 30 minutes avant et 30 minutes après les horaires de transport*. Je m'explique, parce que les amplitudes horaires ce n'est pas une décision de l'uB de janvier 2014, initialement c'était l'arrêté du 3 juillet, après l'arrêté du 26 février 2019, c'est aussi rappelé dans la circulaire n° 2015-228 du 13 janvier 2016 pour l'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements

temporaires des agents du service public. Je ne sais pas si la phrase qui est ajoutée est plus avantageuse que ça ou pas, mais si elle est désavantageuse, ça va à l'encontre de l'arrêté. Et comme je ne comprends pas bien la phrase, c'est l'objet de ma question.

Mme Lecullier.- En fait, toutes les mesures qui ont été prises, toutes les propositions qui ont été faites sont plutôt à l'avantage des personnels, des gens qui partent en mission et sur ce point-là, on ajoute une demi-heure, c'est ce qui va déclencher le paiement d'un repas, la prise en charge d'un repas, c'est cette demi-heure avant et après, qui va déclencher le paiement d'un repas.

Mme Cénac.- Donc ce que vous voulez dire, c'est si le missionnaire est en mission de 10h30 à... on prolonge, c'est ça ?

Mme Lecullier.- Je prends plutôt l'exemple du train, si on a un train, par exemple à 19h30 ou à 21h00, avant 18h-21h c'était la plage qui déclenchait le remboursement d'un repas. Donc si votre train arrive à 20h58, vous n'aurez pas de repas, ça, c'était ce qui était prévu auparavant, si le train arrive à 21h22, vous aurez un repas. Donc ça c'est des demandes qui nous ont été remontées et on a fait cette proposition d'allonger de 30 minutes. C'est-à-dire qu'au lieu de 21h00, on ajoute 30 minutes d'office à la plage, le train arrive à 20h58, on va ajouter une demi-heure, ce qui va déclencher le remboursement d'un repas.

Mme Cénac.- Alors c'est au détriment de l'agent ?

Mme Lecullier.- Non, c'est à l'avantage de l'agent. On déclenche des remboursements de repas sur des plages plus larges.

Mme Cénac.- Je ne comprends pas comment en allongeant la plage... Si on disait 20h30, je comprends parce que le cas que vous citez, si son train arrive à 20h50, c'est pris...

Mme Lecullier.- 20h50, on n'a pas de repas, 21h00 on a un repas, donc aujourd'hui 20h50 on n'a pas de repas, si on ajoute 30 minutes, on aura le déclenchement d'un repas. Ça ce sont des demandes qui sont remontées et des propositions qui ont été faites par le groupe de travail.

Mme Cénac.- Peut-être qu'il faudrait reformuler cette phrase parce que je ne la trouve pas suffisamment claire par rapport aux horaires indiqués. Peut-être écrire explicitement quelle est la plage horaire qui autorise le remboursement d'un repas. Donc si l'idée c'est de dire 18h à 20h30, autant l'écrire.

Mme Lecullier.- Ce serait plutôt de 17h30 à 21h30.

Mme Cénac.- Mais là ce n'est pas à l'avantage de l'agent ?

Mme Lecullier.- Si, c'est à l'avantage de l'agent.

Mme Cénac. Non, parce que vous dites que si l'agent arrive à 21h15, dans ce cas-là, il est remboursé pour un repas alors que si il arrive avant 21h, il n'est pas

remboursé, donc si on veut être favorable à l'agent, il faut aller jusqu'à 20h30. La demi-heure c'est 20h30, ce n'est pas 21h30, sinon ce n'est pas à l'avantage de l'agent.

M. Deroussiaux.- Ça dépend comment tu interprètes, si tu considères qu'à l'arrivée du train à partir de 20h30, tu déclenches le repas ou alors si le train arrive à 20h50 tu rajoutes une demi-heure et donc ça dépasse 21h00 et tu as droit au repas.

Mme Cénac.- Oui, mais dans l'arrêté et dans la circulaire, c'est précisé que si l'agent est absent sur ces créneaux horaires-là, il a droit à un repas.

Mme Bocquet-Roustan.- Là on élargit la plage d'une demi-heure, avant, après, donc c'est à l'avantage de l'agent.

Mme Lecullier.- Ce sera reprécisé dans l'instruction que l'on va retoiletter.

Le Président.- Je vous propose néanmoins de mettre un avis favorable sur ce point et donc d'approuver l'harmonisation des bonnes pratiques concernant les dépenses sur les missions et les achats divers à l'université d'une Bourgogne. Y a-t-il des refus de prendre part au vote, des abstentions, des votes contre ?

Mme Cénac.- On vote en même temps, les missions et les achats ? Parce que, avec ma procuration, je vais m'abstenir pour les achats.

Le Président.- Oui, c'est un vote global.

Mme Cénac.- Alors, si on les groupe, il y a 2 abstentions.

Le Président.- D'accord, je note 2 abstentions.

16 voix pour, 2 abstentions

Le Président.- Merci de votre approbation, nous pouvons maintenant aborder la question du montant forfaitaire de la gestion par le CFA supérieur de Bourgogne des dossiers d'apprentissage.

4. Montant du forfait pour la gestion par le Centre de formation d'apprentis supérieur de Bourgogne (CFA SUP) des dossiers d'apprentissage

M. Helleu.- Je représente Cédric, je vais parler en son nom. On avait une convention financière passée entre l'université de Bourgogne et le CFA du Sup. Le projet de délibération que vous avez c'est, conformément à la décision du conseil d'administration du CFA Sup du 20 novembre 2019, il était compté un forfait de 400€ par apprenti signataire d'un contrat, qui s'applique pour la gestion de l'apprentissage par le CFA du Sup Bourgogne. Ce forfait est un montant provisionnel. Il s'avère qu'à la clôture des comptes du CFA, le CFA du Sup a décidé, après clôture des comptes 2022, de fixer cette somme à 250€. Donc, pour qu'on puisse encaisser cette somme de 250€, il faut qu'on approuve ce montant de 250€ pour la gestion des contrats par le CFA du Sup, des contrats d'apprentissage sur les exercices 2022-2023, 2023-

2024, c'est-à-dire qu'on ne va pas encaisser 400 €, on va encaisser 250€ pour ces deux exercices. C'est la délibération qui est proposée.

M. Le Moyne.- Ça pose question parce que, si je comprends bien, le prévisionnel est à 400€ et le réalisé est à 250€ sur la gestion des contrats. Il y a quelqu'un qui a très mal fait les prévisions.

Le Président.- En fait, jusqu'à présent, le CFA prélevait 400€ pour les frais de gestion et puis il s'apercevait rétrospectivement que les 400€ étaient plus importants que les frais de gestion réellement exposés, ce qui aboutissait à un reversement à l'uB de la différence entre les 400 et les 250.

M. Le Moyne.- Ça fait un sacré différentiel quand même.

Le Président.- C'était ce qui avait été convenu au départ, c'était vraiment une estimation et les frais de gestion sont moindres donc là, ça permet d'éviter que le CFA du supérieur conserve une somme assez importante sur l'ensemble des contrats et que donc l'uB puisse bénéficier de cette somme directement, plus tôt, et la mobiliser pour sa trésorerie. Mais in fine, ça ne change pas grand-chose, c'est juste à la fois du temps de gagné en termes de trésorerie pour nous, et ça évite un reversement important, en fin d'exercice.

Je peux soumettre, si vous en êtes d'accord, à votre approbation cette modification qui est technique en réalité, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le montant de 250€ pour la gestion par le CFA SUP des contrats d'apprentissage courant sur l'exercice 2022,-2023 et 2023-2024. Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 1. Des votes contre ?

17 voix pour, 1 abstention

Le Président.- Je vous remercie, je vais passer maintenant la parole à Karen Fiorentino.

V) Travaux de la commission de la formation et de la vie Universitaire (CFVU) du 9 novembre 2023

Mme Fiorentino.- Les deux premiers points doivent être présentés par Maxence qui n'est pas arrivé. Je vais donc commencer par les deux autres.

3. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 16 octobre 2023 : charte de l'engagement étudiant

Mme Fiorentino.- Tout d'abord, la charte de l'engagement étudiant. L'engagement étudiant a déjà fait l'objet d'une reconnaissance dans l'actuelle offre de formation mais de manière assez parcellaire, via des UET ou alors des EC, des UE dans quelques formations. Il est donc apparu nécessaire, à l'occasion de la réflexion sur la nouvelle offre de formation, de donner plus de poids à l'engagement étudiant d'autant plus que ça nous est demandé sur le plan réglementaire. Donc, dans la note de cadrage qui a été adressée aux équipes au mois d'octobre dernier, il a été mentionné que les futures maquettes devaient permettre la valorisation d'une

forme d'engagement étudiant, au moins une fois par cycle. Lorsque nous avons fait le tour des composantes avec Sophie Morlaix et Cédric Demonceaux, nous avons bien insisté sur cette nécessité. S'est posée alors la question des activités susceptibles de rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant, reconnues à ce titre, d'autant plus que la dernière circulaire, celle de 2022 est assez vague, elle ne fixe pas de liste exhaustive d'activités rentrant dans ce type d'engagement. Il fallait s'assurer aussi d'une certaine équité entre différentes formes d'engagement étudiant ce qui impliquait un travail au niveau de l'établissement et pas composante par composante. Il a donc été décidé de réunir un groupe de travail sur la base du volontariat, composé d'au moins deux représentants par composante plus les élus étudiants de la CFVU, plus d'autres élus étudiants volontaires, plus des représentants des services centraux soit au total 43 personnes qui se sont réunies à quatre reprises entre novembre 2022 et juin 2023, que je remercie chaleureusement pour leur participation à ce travail collectif. Il est ressorti du travail de ce GT, une charte qui a été soumise aux directeurs de composante, aux responsables de mentions, qui est passée par la commission de la pédagogie, par la CFVU et qui vous est maintenant présentée. Il s'agit certainement d'un progrès parce que, d'une part, cette charte permet de renforcer encore la visibilité de l'engagement étudiant dans la formation et parce que, d'autre part, les différentes pistes possibles d'engagement étudiant sont encadrées. Il est vivement souhaité que l'engagement étudiant soit valorisé via des crédits ECTS inclus dans ceux de l'année, ce qui n'a pas encore été le cas pour toutes les maquettes, mais qui le sera très probablement au cours de la prochaine offre de formation puisque nous avons obtenu via RITM BFC un financement de 15h pour un référent de chaque composante afin que ce dernier vérifie l'inscription de l'engagement étudiant dans toutes les maquettes de sa composante, au moins une fois par cycle. Par ailleurs, l'an prochain, les IUT seront concernés.

Cette charte, comme vous le voyez, débute par une définition de l'engagement étudiant qui a fait consensus au sein du groupe de travail. Vous trouvez ensuite une liste des types d'activités ou situations qui sont susceptibles de rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant. Il y en a sept au total : l'engagement associatif ou humanitaire, civique, citoyen, international, familial, pédagogique, professionnel. Puis vous trouvez dans le texte des précisions sur les modalités de prise en compte et d'évaluation des types d'engagements, lesquels supposent tous une activité d'au moins 35 h, sans précision toutefois du moment où cette activité a été réalisée, aussi bien au cours du semestre précédent, au cours de l'année précédente, au cours du précédent cycle, pour ne pas bloquer la reconnaissance de formes d'engagement. Outre ce volume minimal de 35h, il est demandé un rapport de 5 à 10 pages et éventuellement, ça dépendra des composantes, d'une soutenance. Ensuite, pour chaque forme d'engagement, sont précisées les attestations nécessaires, démontrant que l'étudiant a bien accompli les missions qui lui étaient demandées. Il est précisé également que l'étudiant peut présenter un dossier unique faisant état de différents types d'engagements, du moment que le volume horaire total représente bien 35 h au moins. La commission de la pédagogie a ajouté un passage sur la recevabilité de l'engagement étudiant puisque c'est important de savoir à quel moment le dossier d'engagement étudiant doit être déposé, il faut aussi pouvoir s'assurer que la demande de l'étudiant entre bien dans le cadre de l'engagement étudiant de manière à ce qu'il ne se retrouve pas en fin d'année avec une UE qui ne pourrait pas être validée car, finalement, ne correspondant pas au type d'engagement étudiant prévu. Et enfin, dans une

troisième partie, sont envisagées les différentes manières de valoriser l'engagement étudiant dans les maquette. En annexe, vous trouvez un exemple de grille de notation pour faciliter le travail des collègues évaluateurs qui auront à lire les rapports, un référentiel des compétences, notamment transversales, pouvant aider les étudiants à présenter les compétences qui ont été développées dans le cadre de leurs engagements. Cette charte de l'engagement étudiant a été adoptée à l'unanimité des membres de la CFVU.

4. Offre de formation de l'uB à compter de la rentrée 2024-2025

Mme Fiorentino.- Point suivant, je vous propose d'abord un petit rappel chronologique et contextuel sur l'adoption de la nouvelle offre de formation, puis je vous présenterai les principales évolutions de l'offre de formation par rapport à la période actuelle. Je précise que l'offre de formation sera votée en plusieurs étapes, donc, aujourd'hui, ce qui est soumis à votre vote, ce sont les formations de premier et de second cycle telles que paramétrées dans Ametys. Mais ce vote ne porte pas sur les MCC puisqu'il y a encore des points à régler via le RCE qui sera voté lors de la prochaine CFVU et le vote ne portera pas non plus sur les volumes horaires. En effet, vous le savez sans doute, la gouvernance a demandé aux formations de remplir des fichiers Excel, des templates, avec un onglet qualitatif et un onglet quantitatif. L'analyse de ces onglets qualitatifs est déjà terminée depuis un moment. Quantitativement, c'est quasiment le cas également. Il apparaît concernant la partie volume horaire que des échanges et des appels à la vigilance sont nécessaires vis-à-vis des composantes, pour préciser certaines évolutions en termes de coûts des enseignements. On sera très vigilant sur ce point-là. Les retours sont quasiment achevés, il me reste encore trois composantes à contacter. L'auto-évaluation des formations a débuté en novembre 2021 avec la communication des référentiels HCERES pour préparer les dossiers d'auto-évaluation. Ces dossiers ont été montés et transmis au HCERES en juin 2022, les auditions ont eu lieu en octobre 2022. Nous avons eu un retour de l'HCERES sur ces dossiers qui représentaient la phase bilan en janvier 2023. Sans attendre ce retour, il a fallu préparer la phase projet avec pour le HCERES des fiches projet, des DAE 04 pour chaque formation et un dossier d'établissement bien sûr, sur les évolutions prévues pour les formations des deux cycles. Ces dossiers ont été transmis en mars 2023, en précisant que les DAE 04 devaient tous contenir une réponse aux observations du HCERES dans les rapports de janvier. Donc les délais étaient très serrés, mais on peut dire qu'on s'en est tout de même bien tiré puisque sur plus de 140 mentions, seules deux n'ont pas reçu un avis favorable à l'accréditation mais nous avons reçu des accréditations temporaires du MESRI qui sont toutes favorables pour nos formations. Parallèlement à ce travail qui a été fourni pour le HCERES, une réflexion a commencé au printemps 2022 sur la future offre de formation, une note de cadrage a été envoyée aux directeurs de composante et responsables de mention en octobre 2022, précisant les grandes étapes à venir et les impératifs à respecter. Bien sûr le premier de ces impératif était une offre de formation à coût constant par composante. À la suite de cet envoi, Sophie Morlaix, Cédric Demonceaux et moi-même avons fait le tour de toutes les composantes pour évoquer les évolutions prévues, les nouveaux parcours qui seraient développés, les principaux éléments de cadrage, donc l'engagement étudiant, l'approche par compétences, la nécessité de concevoir une formation à l'échelle de la mention. Alors parfois, la cohérence à l'échelle de la mention faisait

quand même défaut et donc de renforcer au besoin cette cohérence, mais également de réfléchir à la place de la mention au sein d'un écosystème des formations, quelles sont les autres formations à l'échelle de l'uB et hors de l'uB qui sont dans les mêmes champs disciplinaires et donc les liens à entretenir avec ces passerelles, chevauchements, réseaux pour les terrains de stages, contrats d'alternance, etc., et enfin la continuité des cursus à savoir que toute licence sauf LP doit nécessairement pointer sur un ou des masters pour que les étudiants aient la possibilité de poursuivre leur cursus, et tout master doit nécessairement s'appuyer sur un vivier de licences.

Après les discussions avec les composantes tout au long du mois d'octobre 2022, il est apparu qu'il fallait réfléchir à un nouvel outil d'affichage de notre offre de formation. Un nouvel outil devant permettre d'améliorer, faciliter le pilotage et puis de sécuriser davantage l'offre de formation. En effet, on s'est rendu compte que l'affichage existant actuellement sur le système des fiches filières PDF ne permet pas d'assurer parfaitement cette sécurisation. Le circuit de modification des fiches filières est très long, il est lourd, il repose pour beaucoup sur la confiance parce qu'on n'a pas les moyens de vérifier que les modifications qui ont été votées en central sont bien reprises au niveau des composantes et donc on s'est retrouvé avec plusieurs versions parfois d'une même fiche filière sans pouvoir connaître quelle était la dernière version. On s'est rendu compte également que certaines formations fonctionnaient sans fiche filière ou on n'a pas été capable de la retrouver. Donc, il semblait quand même important de pouvoir rationaliser l'offre de formation et surtout l'affichage et le processus de modification de l'offre de formation, ce qui pourra être fait avec Ametys qui facilitera également le travail sur le long terme parce que l'idée d'Ametys c'est d'avoir une plateforme unique, par exemple, pour tout ce qui est critères, prérequis, capacités d'accueil etc. pour les plateformes, toutes ces informations, toutes ces données ont été déposées dans Ametys et il n'y aura plus de remontées des composantes vers le PFVU. Donc cette nouvelle interface devrait faciliter le travail de tout le monde en plus de renforcer la sécurisation de l'offre de formation.

Par ailleurs, les composantes, et c'est bien normal, ont souhaité faire évoluer leur offre de formation et il est apparu également nécessaire, avant de voter cette offre de formation, de faire une estimation au plus juste du coût de la nouvelle offre de formation. Dès le mois de janvier 2023, il a été question de demander aux composantes de remplir un template. Au mois de février, nous avons proposé aux directeurs de composante, une première version, s'en sont suivis des échanges avec les directeurs de composante pour tenir compte des spécialités de chaque formation. Au mois de mars, les derniers ajustements ont eu lieu et au mois d'avril la version définitive de ces templates a été envoyée aux directeurs de composante et aux responsables de mentions avec une date de retour au 15 septembre pour que les services centraux et la gouvernance aient le temps d'analyser les templates avant le passage dans les instances. Comme vous le savez nous sommes tenus par le calendrier que nous imposent les plateformes. Il faut qu'on fasse remonter les attendus, les prérequis, tous les critères de sélection de notre offre de formation pour pouvoir afficher les formations au mois de janvier, donc en définitive, on se retrouve quasiment à valider des formations un an avant qu'elles ne débutent. Cela étant, le processus ne s'arrête pas là puisque même si le HCERES a rendu un avis favorable à quasiment toutes les formations, nous ne sommes pas encore accrédités définitivement, nous avons reçu des accréditations temporaires et il y aura encore un passage devant le CNESER qui est prévu au printemps, on n'a pas encore la date,

où il faudra notamment se fonder sur la faisabilité de l'offre de formation et le travail qui a été effectué au niveau des templates, travail qualitatif, et je remercie toutes les équipes, nous sera fort utile.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui doit nous préparer à cette présentation, a déjà prévenu que la démonstration devrait reposer sur des documents chiffrés. Si tout se passe bien, à l'issue du passage devant le CNESER, les arrêtés définitifs d'accréditation seront rédigés par le MESRI au printemps 2024, avant le démarrage de nos formations en septembre 2024, ce qui nous laissera royalement deux ans pour pouvoir accomplir nos missions avant que la prochaine auto-évaluation ne redémarre puisque nous allons repasser sur une accréditation en cinq ans, là on est sur une accréditation à sept ans, il y a eu deux décalages successifs, un décalage d'un an avec une demande pour s'aligner sur Besançon et un décalage dû au Covid. Là, on va revenir sur une durée d'accréditation de cinq ans, ce qui veut dire que les établissements de la vague C à laquelle nous appartenons, se réévaluent en 2027-2028. Et si on reprend le calendrier que l'on a connu pour cette évaluation-là, un début du travail fin 2026.

Pour résumer le contenu de l'offre de formation, concernant le premier cycle, sont présentés, pour le niveau allant de bac à bac+2, la capacité en droit, 3 DAEU, littéraire, littéraire à distance, et scientifique, 2 diplômes de spécialisation professionnelle, le cycle préparatoire intégré ingénieur de l'ESIREM, le cycle préparatoire intégré ingénieur de l'ISAT, 2 DEUST. Pour le niveau licence bac+3, sont présentés 18 BUT, 4 diplômes de formation générale en santé, un diplôme de comptabilité et de gestion, 30 licences, 28 LP soit au total 91 formations. Le contenu de ces diplômes a été repensé au cours de ces deux années de réflexion sur l'offre de formation. Un groupe de travail s'est réuni pour réfléchir au contenu, alors on ne parlera plus de fiches filière mais plutôt de fiches formation, ça sera plus logique. Donc, entre octobre et décembre 2022, une liste d'informations devant figurer dans ces fiches formation a été arrêtée, communiquée aux responsables de mention, sans grand changement par rapport à ce qui existe, si ce n'est que les contenus ont été formatés pour s'adapter à Ametys qui offre quand même plus de souplesse, par exemple il sera possible sur Ametys d'intégrer pour chaque enseignement un petit synopsis qui était demandé depuis déjà un certain temps. Alors c'est le cas, mais il me semble uniquement pour certaines composantes, c'est le cas notamment en Sciences et techniques mais pas à l'échelle de l'établissement. Les formations en elles-mêmes ont évolué, désormais, elles sont toutes formulées en bloc de compétences et connaissances et le travail d'acculturation au BCC devra bien sûr se poursuivre tout au long du prochain contrat, notamment pour s'assurer de l'alignement pédagogique, le HCERES, dans son rapport d'évaluation, nous a reproché de ne pas être suffisamment proactif du côté des blocs de connaissances et de compétences. Il a été répondu que c'est un travail qui nécessitait un changement de paradigme donc il n'était pas cohérent d'imposer à un établissement un tel changement en l'espace de deux ans. Il faudra du temps pour faire les choses correctement, on y arrivera mais pas strates successives. Vous avez donc pu obtenir un accès à Ametys et voir que la présentation de chaque formation repose sur cinq onglets. Un onglet Présentation avec les noms, objectifs, compétences acquises, contacts de la formation, capacité d'accueil, langues enseignées, parcours éligible au dispositif Agil, taux de réussite, dimension internationale, un schéma explicatif, ça c'est pour Sciences et techniques pour les mentions en portail. Un deuxième onglet, Organisation, déroulement de l'année, stage, ouverture à l'alternance, contrôle des connaissances, informations pour les étudiants à statut particulier. Un onglet

Programme avec la spécificité de chaque année, la liste des UE avec les crédits ECTS correspondants pour chaque semestre, vous pouvez cliquer sur chaque UE ou BCC ou macro pour avoir la liste des EC, des enseignements. Un quatrième onglet Admission avec les conditions d'accès pour chaque formation, les poursuites d'étude et les débouchés professionnels. Donc les informations qui sont soumises à votre vote aujourd'hui sont celles qui sont rentrées dans Ametys, exceptions faites des volumes horaires qui feront l'objet de quelques réajustements liés aux discussions que l'on a avec les directeurs de composante et les modalités de contrôle des connaissances et compétences pour lesquelles on doit attendre le vote du futur RCE. Enfin une petite information concernant la mention Sciences de l'éducation. Nous avons été informés par le ministère, début du mois de novembre, que la nomenclature concernant cette mention évoluait en raison de la montée en puissance de la formation dans cette discipline, la raison pour laquelle il sera question dorénavant de licence et master de Sciences de l'éducation et de la formation.

Concernant le second cycle, ont été paramétrées 16 formations conférant grade de master, à savoir 3 DFA, un diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée, un diplôme d'État de sage-femme, un diplôme national d'œnologue, un diplôme supérieur de comptabilité de gestion, un diplôme supérieur du notariat, 8 formations d'ingénieurs, 53 masters, sur Ametys vous trouverez 55 lignes parce qu'il y a 2 formations pour lesquelles apparaissent 2 fiches, une pour le présentiel, une pour le distanciel puisque l'offre de formation n'est pas tout à fait la même, 4 masters MEEF soit au total 73 diplômes de second cycle, s'ajoutant aux 91 formations de premier cycle représentent 164 mentions.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour vous présenter sommairement le travail réalisé pour le paramétrage de la nouvelle offre de formation.

Le Président.- Elsa.

Mme Lang-Ripert.- Merci Karen pour cette présentation. Deux informations et deux questions. En termes d'information, juste rappeler aux membres du CA, Karen et le président le savent que les masters MEEF, en termes d'accréditation, sont prorogés d'un an et qu'on est toujours en attente d'un courrier de la direction générale pour l'attester. Ils sont prorogés d'un an, pourquoi ? Parce qu'il y a une petite réforme qui s'annonce. Deuxième point en lien avec ça, réforme qui, si vous l'avez lue, placerait les concours de recrutement qui sont actuellement en fin de master MEEF, à bac +3, c'est-à-dire en licence. Je me pose donc la question de la pérennité de toutes les maquettes de toutes les universités de la vague C. Ça devrait impacter toutes les UFR qui potentiellement peuvent mener vers un des concours de l'éducation nationale, c'est-à-dire, à mon avis, toutes les UFR sauf santé. Et deux petites questions. Karen, tu parlais d'un bilan quantitatif et qualitatif, c'est ça qui est en train d'être fait. Je me posais la question, à destination de qui ? C'est en interne pour la gouvernance ? Il va y avoir un retour aux composantes ? Est-ce qu'il va y avoir une présentation en CA ? C'est ma première petite question et la deuxième, c'est sur les capacités d'accueil. Cette année, notre responsable de scolarité n'est pas là, donc je crains qu'on loupe certaines étapes et on essaie de s'accrocher pour ne pas en louper. Et donc, si je comprends bien, on ne fait plus remonter, comme on le faisait avant, ce fameux tableau aux pôles, c'est-à-dire qu'il y a une extraction directe qui est faite et ça veut dire que s'il y a des modifications d'une année sur

l'autre, des capacités d'accueil, est-ce qu'il y aura un top départ du pôle qui dit « vous pouvez modifier » ?

Mme Fiorentino.- Il y aura des indications concrètes, pour dire qu'on apportera sur les plateformes, les informations qui sont sur Ametys, à telle date.

Mme Lang-Ripert.- D'accord, et sur le bilan ?

Mme Fiorentino.- Le bilan c'est le bilan qualitatif, c'est celui que je t'ai déjà adressé, et quantitatif, ça va venir.

Le Président.- Une nouvelle réforme, ça faisait longtemps qu'on en n'avait pas eu...

Mme Lang-Ripert.- Alors non, ça ne faisait pas longtemps, c'est la quatrième en dix ans.

Le Président.- Oui, ça faisait un an qu'on en n'avait pas eu, il était temps d'en annoncer une autre.

Mme Lang-Ripert.- Ce n'est pas nous, c'est clair, on va tous s'y mettre, on est tous dans la même galère cette fois-ci.

Mme Cénac.- Au sujet de cette énième réforme, est-ce que vous avez plus d'informations que celles que j'ai à ma disposition. Aux dernières nouvelles, il y avait trois scénarii envisagés. Lors de la bilatérale avec les organisations syndicales, on a noté l'absence de la ministre de l'Enseignement supérieur ou du représentant de la ministre de l'Enseignement supérieur, et pour moi ce n'était pas tranché, si tout devait passer ou si ce n'est que le premier degré et pas le second degré. Je pense qu'il y a beaucoup de flou, mais comme vous le dites parfaitement, ça va avoir des répercussions importantes dans les UFR qui sont en lien avec le master MEEF. Donc, il y a sans doute, si effectivement le concours passe à la fin de la licence, à refaire les maquettes des licences qui vont avec parce que ça va avoir un impact. Et puis personnellement, je m'inquiète pour les étudiants qui vont passer l'agrégation parce qu'on n'a pas un vivier pléthorique mais entre aller tout de suite enseigner en étant, on espère pour les futurs étudiants, rémunérés, ou prendre le risque de travailler deux ans supplémentaires sans rémunération pour un concours qui est plus difficile et sur lequel on a plus de chances de se tromper... Je crains que ça mette fin, par exemple, à l'agrégation de maths, mais j'imagine que ce n'est pas la seule.

Mme Lang-Ripert.- Pour te répondre, on n'a pas d'informations puisque les seuls qui ont eu, pour le moment, des informations, c'est les OS, et donc nous, enfin, quand je dis « nous », je change de casquette, c'est au réseau des INSPÉ, on a, par nos collègues des OS, récupéré ces informations-là. On voit quand même que sur les quatre scénarios, le scénario cible c'est celui de premier et second degré à bac+3, c'est comme ça que ça a été donné. Le calendrier semble très serré. Ce qui n'est pas très clair c'est, si c'est tout le monde en 25 ou premier degré en 25 et second degré en 26. Je crois que ce n'est toujours pas arbitré. La question de la nature et des épreuves des concours non plus, ça va aussi avoir un impact sur la formation en amont de ces concours. Il y a un groupe de travail formation initiale

avec les trois directions générales, les deux cabinets et France université, le réseau des INSPÉ n'est pas invité, ça serait dommage qu'on ait des éléments et qu'on puisse leur faire part de notre expertise.

Mme Cénac.- Je voulais aussi intervenir sur les deux points présentés par Karen Fiorentino. Tout d'abord sur la charte de l'engagement étudiant, j'aimerais proposer deux petites modifications dans la charte. La première c'est d'ajouter une phrase qui précise que la charte a été écrite au masculin, mais que le terme étudiant désigne aussi bien un étudiant qu'une étudiante, en préambule de la charte. Et le deuxième point, c'est sur la page 2. Il est écrit, *la production d'un rapport de 5 à 10 pages en Times new roman 12* et je suggérerais d'ajouter *ou police équivalente* puisqu'on ne va pas forcer les étudiants à utiliser Windows. Par exemple en maths, il y en a beaucoup qui travaillent sous Linux et qui utilise LaTeX, il n'y a pas la police propriétaire Windows, je ne vois pas l'intérêt de dire qu'on doit forcément faire son rapport avec Windows donc mettre *ou quelque chose d'équivalent*.

M. Le Moyne.- Tant qu'on est sur la charte de l'engagement étudiant, sans vouloir me fâcher avec personne, je voudrais savoir s'il a bien été réfléchi ce point sur l'engagement professionnel. Il est marqué qu'une activité professionnelle exercée par l'étudiant, à l'uB ou en dehors, dès lors qu'elle fait l'objet d'un contrat de travail, doit être considérée comme un engagement étudiant et donc crédité d'ECTS, faire l'objet d'un rapport, etc. Evidemment, je ne souhaite pas, et c'est le sens de mon intervention, que les étudiants travaillent mais puissent se dédier à leurs études pleinement. Je suis plus que 100% conscient de la nécessité parfois de recourir à un emploi en même temps que ses études. Mais de là à inscrire cela comme un engagement professionnel dans la charte, est-ce que ce n'est pas aussi la porte ouverte à des dérives potentielles, des difficultés au sein des équipes pédagogiques, voire une incitation pour certains étudiants à accepter des emplois. Je m'interroge beaucoup sur cet engagement professionnel figurant dans une charte de l'engagement étudiant qui, par ailleurs, peut-être aussi noble. Je suppose que ça a été réfléchi, je pose la question quand-même.

M. Roulliat.- Sur l'engagement étudiant, enfin sur la charte, et plus globalement, pour moi c'est quelque chose qui permet de reconnaître l'engagement étudiant et pas forcément de l'initier. Pour tous les étudiants qui s'engagent, c'est d'avoir un cadre qui leur permette et qui ensuite assure une reconnaissance qui est souvent un retour assez important pour tous ceux qui s'engagent et pas forcément de les forcer à s'engager. Et d'autant plus que, pour revenir sur le job étudiant, effectivement, les différentes études, les rapports qui sont faits sur la question du job à côté des études, tous ne montrent pas un retour foncièrement négatif, à partir du moment où, justement, il est encadré, il est accompagné et surtout, il ne déborde pas sur les études et c'est là où c'est une problématique, c'est que quand il est une nécessité de survie, en général, là, il va avoir des conséquences négatives sur les études. Il y a même une donnée chiffrée, c'est quand il dépasse 14h par semaine, il y a des conséquences sur les études et quand c'est moindre et que ce n'est pas forcément une obligation vitale et qu'en plus il est encadré, il a, au contraire, des effets bénéfiques sur des dimensions, comme on dit, de soft skills ou de compétences psychosociales. Donc c'est pour ça que je pense que c'est un cadre qui permet justement à ceux qui, de par cet engagement-là, de pouvoir avoir une sorte de reconnaissance.

M. Le Moyne.- Moi j'aurais souhaité que soit précisé qu'il était attendu, dans le cadre de cette activité professionnelle, l'acquisition de compétences, un horaire maximal, un peu de guide parce qu'il est mis au même titre que l'engagement humanitaire ou familial, qui sont d'une autre nature. Cet engagement professionnel, il est défini en première page, ensuite il y a juste une précision sur « au moins 35 h sur une année » et puis c'est tout, donc peut-être un peu plus de cadrage.

Mme Privé.- Je pense que c'est un peu un faux débat qu'on a sur la question de l'engagement professionnel. Parce qu'en réalité, si on estime que 40% des étudiants et étudiantes se salarient de manière régulière, donc sur plus de 35 h par an et dans le temps régulier de leurs études, on sait pertinemment qu'il n'y a absolument pas 40% des étudiants qui vont aller faire un rapport d'engagement étudiant, notamment parce que quand on dépasse les 10 h de travail semaine, on est noyé. Moi je faisais 28 h l'année dernière et de nuit, je ne me serais jamais amusée à faire un rapport d'engagement étudiant alors que je suis en histoire, que je peux préparer les métiers de l'enseignement et que j'étais pionne. Donc je pense que la plupart des étudiants ne vont pas forcément y trouver un bénéfice. Je suis assez d'accord avec Maxence quand il dit qu'on est sur une valorisation, en tout cas c'est comme ça qu'on a pensé dans nos groupes de travail, on a pensé ce qu'est cet engagement étudiant sur la question d'une valorisation de ce qui existe. On sait pertinemment que ça n'amènera pas à ça quand on travaille 10, 15 h par semaine dans un supermarché, quand on travaille 20 h par semaine dans un McDo ou dans un fast-food, en réalité, on ne va pas avoir des étudiants qui vont faire des rapports, qui vont demander une valorisation de l'engagement professionnel. En revanche, quand on a des étudiants qui sont engagés, qui vont être dans des associations et qui vont travailler sur des mi-temps ou des temps pleins et qui d'ailleurs en général sont des étudiants engagés à côté, là on va avoir je pense des rapports mais qui rentreront en cohérence avec leur parcours. Et pour compléter, cette charte de l'engagement étudiant, elle va très largement dans le bon sens puisque moi ça fait six ans que je fais 70 h par semaine pour des clopinettes, alors vous allez me dire que je l'ai choisi, ce n'est pas faux, mais c'est une très grande avancée je pense, ce travail qui a été fait. J'aimerais souligner la démocratie, encore une fois, avec laquelle les conversations et les discussions ont été menées à travers le groupe de travail engagement étudiant, même si on n'est pas toujours d'accord pour tout, il y a un respect de la parole même des listes minoritaires qui, je trouve, est à saluer et donc je vous remercie pour ce travail. Je ferai en même temps mon explication de vote sur la question de l'offre de formation, comme ça je n'embêterai personne avec une deuxième prise de parole. On s'abstiendra, non pas parce que le travail n'est pas de qualité, mais parce qu'on estime que la réforme posée par le gouvernement et le ministère est ni fait ni à faire et donc on restera dans cette lignée sur l'offre de formation, notamment sur la question des compétences, on estime que ça a été lancé par le ministère sans aucune préparation préalable et que les équipes ont bien fait ce qu'elles pouvaient avec ce qu'elles avaient c'est-à-dire pas grand-chose, et que le travail de certaines équipes est d'ailleurs à saluer, il faut le reconnaître, donc on s'abstiendra.

Le Président.- Alors l'explication de vote, je la comprends Clara mais ça fait plusieurs fois que vous participez à des choses, vous faites avancer des projets et après vous vous défilez au moment où il faut les voter. Alors je vous le dis, je trouve

que quand on pratique la démocratie, il faut la pratiquer dans tous les sens du terme. Lorsqu'il y a un projet et je comprends vos positions nationales, mais lorsque là on propose concrètement quelque chose à la communauté, à laquelle vous avez participé et au moment où il s'agit de le consacrer, vous vous retirez. J'avoue que je ne comprends pas. Je vous le livre très clairement, de même que j'entends bien votre position de vote. Moi je vais voter pour, évidemment, mais je vous interpelle sur ce point-là parce que ce n'est pas la première fois. Alors si ce travail qu'on fait ensemble, finalement n'aboutit pas à un engagement aussi de votre côté au moment où il s'agit de le consacrer véritablement pour la communauté, je trouve qu'il y a là un paradoxe que je trouve assez irréductible. Je vous dis ce que je pense. Quelqu'un d'autre voulait parler ? Stéphanie Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- C'est aussi à propos de la charte de l'engagement étudiant. J'ai une remarque et une question de compréhension. A la page 4, il est écrit *Il faut éviter que l'engagement étudiant soit une option à l'intérieur d'une UE au risque de perdre en lisibilité.* Il me semble, pour avoir participé à l'élaboration de l'offre de formation dans ma composante, en fait on n'avait pas forcément cette information au moment de la rédaction de l'offre et que, par exemple, en LEA c'est un bout d'une UE mais ce n'est pas une UE donc je regrette le timing en fait, qu'on le sache maintenant parce que le travail est quasi terminé. Et ma deuxième remarque porte sur le paragraphe suivant. Je ne comprends pas très bien que l'étudiant puisse demander au jury de semestre de valider certaines... enfin, outre les UE dédiées dans les maquettes donc ça comprend les UE d'engagement ? Enfin, pour faire simple, j'ai l'impression qu'avec ce paragraphe, on donne la possibilité à l'étudiant de valider en fait deux fois son engagement, une fois par l'UE engagement étudiant ou par la fraction de l'UE engagement étudiant et par une dispense d'enseignement ou de stage. Je ne sais pas si le début du paragraphe est assez clair, est-ce que c'est à la place de l'UE engagement étudiant ? C'est très bien tout ça mais il y a aussi des UE disciplinaires qu'il faut valider et je ne comprends pas très bien ce paragraphe.

Mme Fiorentino.- Pour répondre à votre observation concernant le calendrier, on s'est réuni entre novembre et juin de cette année, à chaque fois, j'envoyais le compte rendu des échanges aux directeurs de composante et en fait cette charte telle que vous l'avez, elle n'a été consolidée qu'en septembre. La manière dont l'engagement suivant est présenté, ce n'est peut-être pas fondamental. Ce qui compte, c'est qu'il soit bien présent dans les maquettes, après c'est vrai que, symboliquement, c'est plus fort quand c'est une UE en soi plutôt qu'une option. On va prendre par exemple Droit animalier ou l'engagement étudiant c'est... Mais je comprends bien que les responsables ont fait un peu comme ils pouvaient parce qu'en ajoutant les contraintes, au bout d'un moment, c'est la quadrature du cercle. Après, c'est vrai que avec le travail aussi qui va être fait par les référents engagement étudiant cette année, peut-être que ça pourra aussi impulser une réflexion sur l'affichage justement de cet engagement étudiant, une harmonisation possible, par exemple, entre les formations au sein d'un département ou de la composante. Je mise là-dessus. Et concernant votre question sur le paragraphe *outre les UE dédiées*, alors ça en fait, c'est un passage qui ne concerne pas l'engagement étudiant précisé dans les pages au-dessus, en fait, c'est une possibilité qui était déjà reconnue réglementairement c'est-à-dire qu'un étudiant peut tout à fait demander au jury de valider tel enseignement ou stage en raison de compétences qu'il aurait déjà validées.

Mme Dauphin-Benoist.- Par la validation d'acquis, alors plutôt à l'inscription ?

Mme Fiorentino.- C'est-à-dire que c'est un peu comme les crédits Forthem c'est-à-dire que l'étudiant va amener la preuve au jury qu'il a déjà validé certaines compétences donc ce n'est pas la peine qu'il suive tel enseignement ou tel stage. C'est un peu le principe mais c'est au jury de décider si c'est pertinent.

Mme Dauphin-Benoist.- Je ne sais pas si *outré les UE dédiées dans les maquettes*, est très, très clair. Parce qu'en fait, c'est le droit à la validation d'acquis qui existe depuis toujours et puis sur la base de l'expérience antérieure, vous êtes dispensés de certains enseignements. Mais je ne suis pas sûre que la rédaction soit optimale.

M. Le Moyne.- Excusez-moi d'insister, mais justement, pour prendre un cas un peu extrême, si un étudiant décide de faire une semaine chez McDo, quelle latitude vont avoir les équipes pédagogiques pour lui dire que les ECTS d'une UE engagement professionnel ne vont pas pouvoir remplacer l'UE de maths. J'ai beaucoup réfléchi avec mes collègues à prendre en compte l'engagement étudiant et cette charte, sur sa rédaction, dans certains cas, me pose problème. Est-ce qu'on pourrait l'amender un peu pour que les équipes pédagogiques soient associées dès le départ à l'attribution des ECTS, c'est-à-dire qu'on soit d'accord sur quel contrat de travail est une vraie expérience professionnelle qui va apporter des compétences dans le référentiel de compétences du diplôme, etc., et ne pas se retrouver devant le fait accompli en fin de semestre avec des étudiants qui viennent dire « moi j'ai fait ceci, je veux que ça remplace l'UE... », parce que c'est ce qui est marqué dans la charte.

M. Bichebois-Delhief.- Deux points, je ne connais pas d'étudiants qui se salarient pour le plaisir et l'UE engagement, actuellement, à l'université de Bourgogne, elle est déjà méconnue de la part des étudiants engagés, donc que des étudiants se salarient dans la démarche de pouvoir valider quelques crédits ECTS, ça me paraît impossible et quand bien même, il y a un jury qui est souverain à la fin, donc ça sera au jury de faire le travail si des cas hypothétiques et imaginaires arrivent.

M. Roulliat.- Alors pas forcément de faire un job pour le plaisir, mais je pense qu'il y a des étudiants qui font un job pour améliorer leur confort de vie. Ce que je peux tout à fait entendre, et c'est là où est la question. Que ce ne soit pas une nécessité pour vivre, c'est là où il y a un sujet, mais c'est une autre thématique je pense. Mais après, sur cette question-là, je peux me tromper, mais l'idée ce n'était pas de remplacer, de faire disparaître l'UE maths par exemple, pour reprendre votre exemple, Luis, mais c'est plutôt que dans son parcours, il puisse avoir une reconnaissance. Et donc il faut effectivement peut être qu'une UE permette entre guillemets un ECTS pour qu'on puisse lui accorder et, au-delà du savoir fondamental c'est tout le savoir professionnel qui est appris par cette manière et qui aujourd'hui, dans une démarche d'insertion, je trouve à son importance de façon de plus en plus grande avec cette nécessité de savoir être ponctuel quand on va au travail, savoir qu'il y a un fonctionnement de travail d'équipe, qu'il y a une hiérarchie, enfin toutes ces dimensions-là, c'est aussi quelque chose que je trouve, est valorisant au même titre que quand on fait des stages dans le cadre de cursus, c'est très intéressant.

C'est pour ça que même si c'est un job qui, foncièrement, n'a pas de lien direct avec la formation initiale, je trouve que c'est un apport. Et je dis ça d'autant plus que dans les études de médecine, ça a été l'objet de longs débats dans une reconnaissance aussi dans le concours de l'internat et je crois fortement, que même si on fait un travail par exemple à McDo pour réutiliser l'exemple et que, à l'avenir, on se destine à être médecin, il n'empêche, je pense, qu'on apprend beaucoup de choses par ce biais-là qu'on n'aura pas forcément apprises dans notre formation. Et après, pour moi, l'idée ce n'est pas de remplacer des UE fondamentales et académiques importantes mais c'est qu'il y ait cette possibilité-là que l'étudiant puisse être reconnu dans cet engagement-là et ensuite pouvoir tout valider et je trouve que c'est même, entre guillemets, un plus.

Mme Fiorentino.- Concernant la recevabilité de l'engagement étudiant, la procédure est détaillée dans la charte, pour permettre de vérifier le rapport entre la nature, la durée de l'expérience d'engagement et le référentiel de formation pour éviter justement que l'étudiant se retrouve en fin de semestre avec une UE engagement qui pourrait ne pas être validée. Dès qu'il ira déposer le dossier, je crois qu'il y a un délai de 40 jours, le responsable de la formation va lui dire si oui ou non sa demande rentre dans le cadre de l'engagement étudiant. Et s'il y a un refus, il doit être notifié pour éviter une mauvaise surprise.

M. Le Moyne.- Je pense que si ça se fait en concertation avec les équipes pédagogiques, c'est toujours éviter des soucis de jury. Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est qu'à la fin du semestre, cette charte permet à des étudiants de réclamer des ECTS, des compétences. Si c'est prévu, c'est planifié, si c'est d'accord, ça ne posera pas de problème, si ça s'impose aux jurys, les jurys vont avoir tendance, peut-être que je m'avance, mais à s'accrocher aux maquettes, et finalement à ne pas prendre en compte l'engagement étudiant, ce qui serait dommage. Je vous présente le cas de certains de mes étudiants qui sont gardiens de parking au circuit de Magny-Cours les weekends. C'est plein de compétences, et qui régulièrement nous disent « est-ce qu'on pourrait prendre ça comme un engagement étudiant ? ». Nous ne sommes pas forcément d'accord, mais cette charte ouvre certaines possibilités. J'aurais juste voulu que la discussion avec les équipes pédagogiques soit préalable à l'engagement de l'étudiant en vue d'acquérir des crédits.

Mme Fiorentino.- C'est-à-dire que les responsables de formation ont été informés tout au long du processus, chaque fois j'ai renvoyé les procès-verbaux de réunions aux directeurs de composante.

M. Le Moyne.- Il ne s'agit pas de la procédure de validation ou de prise en compte de l'engagement étudiant. C'est chaque cas personnel d'un étudiant qui va prétendre à la prise en compte de son engagement étudiant, que ce soit concerté dès le début du semestre avec les équipes pédagogiques pour qu'il n'y ait pas de souci à la fin. Quelqu'un qui va s'occuper d'humanitaire ou d'engagement familial, si l'équipe pédagogique sait, s'ils ont le certificat dès le début, je pense que ça posera beaucoup moins de problèmes qu'à la fin. Si la charte dit que les équipes pédagogiques doivent s'impliquer dès le départ avec les étudiants dans la définition de ce module d'engagement étudiant, ça me semblerait plus sûre.

M. Roulliat.- Si je comprends bien, l'idée, ce serait par exemple de mettre une période de soumission de dossier, je donne un exemple pas forcément concret, jusqu'à la moitié du semestre pour se déclarer et pas forcément arriver trois semaines avant le jury du semestre et demander à ce que ce soit validé. C'est bien ça, Luis.

M. Le Moyne.- Tout à fait, si dans le préambule, l'introduction, vous pouvez suggérer, puisqu'il s'agit d'une charte, ce n'est pas un règlement, c'est une chose qu'on aimerait qu'on puisse suivre et qui n'est pas forcément contraignant. Si dans le préambule, on demandait aux étudiants, aux équipes pédagogiques de définir dès le début de chaque semestre, le type d'engagement et les modalités de rapport, de preuve, etc., ça serait vraiment bien.

Mme Fiorentino.- Ça a déjà été fait dans les maquettes, il y a des maquettes ou il y a juste une UE engagement étudiant donc ça veut dire que l'étudiant peut choisir dans toutes les modalités d'engagement possibles qui sont détaillées dans la charte et dans certaines maquettes, au contraire, on a précisé engagement étudiant, engagement associatif, engagement citoyen, etc. Donc les équipes pédagogiques ont déjà borné au départ dans les maquettes de formation selon ce qu'elles estimaient être le plus pertinent et après, concernant les justificatifs, c'est précisé dans la charte, les attestations qui sont demandées, forme d'engagement par forme d'engagement.

M. Le Moyne.- Oui, mais en particulier pour l'engagement professionnel, il y a un souci. N'importe quel travail d'au moins 35 h dans l'année peut donner, entre guillemets, droit, à un étudiant de réclamer un module d'engagement pédagogique. J'aurais souhaité que lorsque c'est le cas, les équipes pédagogiques soient d'accord avec l'étudiant et que ça puisse être pris en compte avant que ça pose problème. De la même façon que l'humanitaire ou etc. Mais bon, je n'insiste plus, excusez-moi.

Mme Fiorentino.- Mais au moment de la recevabilité, il y a une étude qui est faite de la demande et à ce moment-là, le responsable de formation peut dire oui ou non ça correspond.

M. Le Moyne.- Oui, mais ce n'est pas écrit dans la charte, la charte est supra maquettes, sinon ce n'est pas une charte de l'uB.

Mme Fiorentino.- Il est écrit *la recevabilité de l'engagement étudiant permet de vérifier le rapport entre la nature, la durée de l'expérience d'engagement et le référentiel de formation. Elle s'effectue sur la base des documents fournis. La recevabilité est prononcée par un ou des représentants du diplôme visé par la demande de validation. Si la demande est jugée recevable, la démarche de validation peut être poursuivie. Si la demande est jugée irrecevable, le processus prend fin et le refus est motivé par écrit.*

Le Président.- Ça fait quand même un garde-fou.

M. Le Moyne.- Oui, mais ça devrait être écrit au début et pas à la fin.

Le Président.- Très bien, est-ce qu'on a fait le tour ?

Maxence, je t'en prie.

1. Compte rendu des travaux de la FSDIE du 12 octobre 2023

M. Roulliat.- J'ai deux points à vous présenter, le premier qui va être relativement rapide, qui concerne les comptes rendus de la dernière commission FSDIE. Plusieurs projets ont été déposés, un certain nombre a été placé en report, à chaque fois pour des arguments qui ont été précisés dans les commentaires. Et souvent, c'était pour des questions de dossiers qui n'étaient pas conformes aux statuts FSDIE, sachant que c'était les anciens statuts FSDIE qui étaient appliqués, je vous les présente malgré tout. Donc le premier dossier c'était la FEBIA pour l'organisation de leur troisième congrès annuel, avec un budget total de 267,50€ et une demande de 133,75€ à laquelle la commission s'est exprimée favorablement. Un deuxième projet a été déposé par l'association ESN InsiDijon pour un week-end de formation qui a eu lieu du 6 au 8 octobre, avec un budget de 1 961,42€, une demande de 981€, la proposition est de le placer en report. Ensuite, un projet déposé par la Corporation des étudiants en droit de Bourgogne pour un weekend de cohésion à Monbozon avec un budget total de 6 861,68€, une demande à 3 430€ que la commission propose de passer également en report. Quatrième projet présenté par CBD Bio, la corporation des étudiants en biologie de SVTE, pour un weekend de cohésion dans le Morvan, pour un budget total de 4 946,16€, une demande de 1 570,92€ et une proposition de placer également en report. Le projet suivant déposé par l'AJMGB qui est l'Association des jeunes médecins généralistes de Bourgogne, donc ça correspond aux internes de médecine générale, pour leur gala. C'est un dossier qui était placé en report. Cette fois-ci, il y a eu toutes les justifications qui nous étaient nécessaires avec un budget global de 53 952,20€ et une demande à 2 197,93€ sur laquelle la commission s'est exprimée favorablement et enfin un projet déposé par l'ADAH qui est une association humanitaire pour un projet qu'ils ont organisé durant les Campus days avec un budget total de 90,96€ et une demande FSDIE de 90,96€. Donc là aussi, la commission s'est exprimée pour un report.

2. Compte rendu des travaux de la commission Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) du 12 octobre 2023

M. Roulliat.- Le deuxième point, qui concerne la commission CVEC, le souhait c'était d'avoir un processus plus identifié, plus participatif, plus collaboratif, à la demande des élus étudiants des conseils et des différents services de l'université, donc une chose qu'on a commencé et qui va se renforcer au fur et à mesure avec plusieurs actions qui sont déjà en cours de travail et la commission a eu lieu le 12 octobre 2023. Je vous propose de rebalayer globalement les principales thématiques et pas forcément tout vous explicitez sinon ça risque d'être trop long, et qui plus est vous avez tout le rapport et je suis disponible si vous avez des questions précises. Pour rappel, simplement pour cette année, la CVEC, qui est un impôt que les étudiants payent chaque année, en tout cas ceux qui ne sont pas boursiers, en 2023 est passé de 95€ à 100€ du fait que c'est indexé à l'inflation et donc, pour l'instant, à moins d'un changement législatif, elle continuera d'augmenter au vu du contexte de l'inflation actuellement et donc on n'a pas encore de précision, en tout cas, je n'en ai

pas pour la rentrée 2024, mais l'année dernière, on avait eu quelques infos au mois de mars.

Donc au niveau de la CVEC, elle s'organise en deux grandes phases, il y a la première qui consiste à ce qu'on appelle les budgets récurrents qui ont déjà été soumis au vote dans le cadre des orientations budgétaires au mois de septembre et au mois d'octobre, avec plusieurs budgets qui sont identifiés, qui ont tendance à être pérennes pour permettre la stabilité des services et parce qu'il y a certaines choses qui sont soclées par les textes de la CVEC, c'est le financement du SUAPS, la constitution du FSDIE, le service de santé universitaire, le pôle culture avec l'Atheneum, la P'tite fac et le PFVU. Et donc de la totalité de la CVEC moins cette partie récurrente, il reste ce qu'on appelle la part projets et qui a fait l'objet de nombreux projets qui ont été présentés et que j'ai travaillé avec les différents services qui font de la vie étudiante au sein de l'université. Et avec une demande qui, d'un côté heureusement, et d'un autre côté, malheureusement, dépassait largement la capacité financière qui restait sur la CVEC pour 2024. On est à hauteur d'un ratio de un pour quatre, c'est-à-dire une demande qui est quatre fois supérieure au budget qu'on avait, sachant qu'il restait un peu plus de 500 000€. Donc on a eu l'occasion d'échanger sur l'ensemble des demandes. Les services qui étaient présents ont pu préciser ce qu'il y avait derrière, ce qu'ils souhaitaient faire et quels étaient les objectifs et donc, à destination des arbitrages de gouvernance et du président, il avait été proposé qu'on puisse travailler avec toute la commission sur des critères qui nous permettaient de prendre justement les décisions et ces arbitrages, et qui ont pu alimenter le travail du côté de la gouvernance. Et le critère qui, au final, était le critère principal était celui d'assurer le fonctionnement, on va dire d'un point de vue RH, des différents projets de vie étudiante et de ne pas forcément mettre l'accent sur la dimension plutôt investissement pour l'année prochaine avec comme processus, l'idée d'avoir un système de repêchage de projet, c'est-à-dire que à l'heure actuelle, on n'a pas d'idée précise sur le montant de notre CVEC 2024, on ne le saura qu'au mois de janvier, donc ça veut dire que pour l'instant on a dû, en accord avec le pôle finances, un peu marcher sur des œufs en prévision, en fonction de ce qu'on avait l'année dernière, des changements de cette année, d'essayer de voir ce qu'on pouvait avoir, donc j'espère des projets qui pourraient être repêchés au début de l'année 2024. Et ensuite, l'autre stratégie, c'est d'être le plus efficace possible dans les demandes de financement de subventions auprès de la région, dans le cadre de l'un des trois appels à projets que le conseil régional porte et donc celui qui est sur la vie étudiante afin que des projets qui pourraient être financés par la région nous donnent, entre guillemets, du mou pour repêcher d'autres projets. Donc ce n'est pas ce qu'il y a de plus confortable pour les services, pour les composantes qui ont porté les projets. C'est le choix qu'on a fait pour essayer de tenir un maximum de projets, d'assurer un maximum de choses tout en jouant quand même, malgré tout, la sécurité. Donc, je peux le dire, en comparaison à ce qui pouvait être il y a encore quelques années, la CVEC est largement utile, elle est utilisée à de nombreux projets, il y a plus de projets qu'on a de budget donc, par rapport à une idée un peu large qui circule dans les circuits politiques, non, elle ne sert pas à rien et elle est bien utile à bien des projets pour les étudiants. Il y en a même de plus en plus qui donnent une tendance, je trouve, très favorable. Si jamais vous avez des questions, des précisions etc., n'hésitez-pas.

Mme Privé.- Oui, il me semble que nous avons parlé dans cet aimable assemblée de 500 000€ de CVEC qui se baladaient au CROUS. Est-ce qu'on les a

recupérés, est-ce ce qu'on projette de les récupérer un jour. Je pense qu'ils ont été alimenter le déficit du CROUS, mais 500 000€ ce n'est pas rien en termes de projets et ça pourrait justement permettre le repêchage d'un certain nombre de projets qui sont évoqués et qui semblent tout à fait essentiels à la vie de cette université. Donc je lance un pavé dans la mare.

M. Helleu.- Je connais bien le dossier, on en a déjà parlé dans un précédent CA. J'en ai parlé aussi au CA du CROUS. Ce n'est pas qu'ils ont disparu, c'est qu'ils sont glissés d'une année sur l'autre. Ils étaient prévus en 2023 et ils glisseront en 2024, de mémoire. Si on interroge le CROUS, c'est un transfert d'un exercice budgétaire sur l'année suivante, ils ne sont pas perdus, normalement on devrait les retrouver l'année prochaine. Après la question, c'est s'ils font glisser chaque année... Alors c'était 572 000€, c'est 27%. Là, on reporte 656 000 mais ils peuvent être reportés en investissement. J'ai vu qu'il y avait une question posée par Maxence, cet argent, il faut attendre le budget 2024, aujourd'hui tout est bouclé, on reporte 656 000, il peut y avoir 500 000 sur la crèche et donc il y a 156 000 disponibles mais c'est pour l'année suivante. Normalement, la CVEC devrait être plus importante l'année prochaine, je crois qu'elle devrait être à hauteur de 2,1 million, 2,2 millions. La somme n'est jamais garantie parce que la CVEC c'est un impôt et que l'Etat fait ce qu'il veut de l'affectation des impôts aussi bien du côté des CROUS, il peut faire une répartition différente. Sur la somme prélevée, il y a une partie qui nous est garantie et le reste peut faire l'objet d'une affectation différente pour les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS. Les CROUS ont des difficultés financières, les universités aussi.

Le Président.- Absolument.
Luis et Maxence.

M. Le Moyne.- Juste une petite remarque sur le fait que, en tant qu'impôt, il est peut-être important de vérifier, il n'y a pas d'arrière-pensées dans ce que je dis, mais de vérifier que, au moins sur du pluriannuel, les sites territoriaux touchent aussi leur part.

M. Roulliat.- Pour répondre sur cette question, avec Philippe Perrot, sur cette fin d'année, il faut qu'on se repenche justement sur l'équilibre et le fonctionnement sur cette part campus territoriaux qui existe bien pour initier des petits projets en local. Et ensuite, il y a également des projets qui sont, on va dire, sur la globalité et sur lesquels on intervient sur la CVEC, on va dire, centrale, si je peux différencier. Je pense notamment au plateau de Chalon même si c'est un projet qui aurait tendance à être retravaillé, je pense notamment au Creusot pour une réaffectation de la cafétéria, il y a la Maison des étudiants à Nevers, donc je fais régulièrement le travail d'être en lien avec les sites territoriaux, côté collectivités ou côté directeurs de site pour justement que les sites territoriaux ne soient pas oubliés et que les étudiants en bénéficient aussi que ce soit sur des projets ou sur la globalité. Mais je ne contredis pas le fait qu'il y ait un travail encore à améliorer et on sait qu'il y a quelques chantiers à développer et ce que je n'ai pas forcément dit tout à l'heure, je m'en excuse, il y avait aussi une stratégie en termes de demande de financement auprès de la CVEC de la part CVEC du CROUS, justement, et donc on a eu plusieurs bonnes nouvelles, notamment sur des projets portés par l'INSPÉ, portés par l'IUT du Creusot etc. On n'a pas encore le récapitulatif global, on devrait l'avoir assez

rapidement. Et donc, je pense que plus on sera coordonné sur ces demandes, plus ça bénéficiera à un maximum de personnes. Et enfin, justement, pour le budget global de la CVEC, pour l'instant en accord avec le pôle finances, on a préféré jouer la carte si je puis dire, de la sécurité en prévoyant des dépenses jusqu'à un peu plus d'un 1,7 million parce que l'année d'avant on avait une CVEC d'environ 1,8 million. On s'est dit, on préfère retirer 100 000€ pour avoir une bonne surprise et ne pas avoir de mauvaises surprises. Et donc si la tendance est à une augmentation, on pourra repêcher des projets ou en faire émerger au cours de l'année prochaine.

Le Président.- Très bien. Pas d'autres interventions ? Alors si, on a épuisé les questions et réponses, c'est une délibération globale qui vous est proposée, qui est la suivante, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve les travaux de la commission FSDIE du 12 octobre 2023 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations, les travaux de la commission contribution de vie étudiante et de campus CVEC du 12 octobre 2023, les travaux de la commission de la pédagogie du 16 octobre 2023 : charte de l'engagement étudiant et l'offre de formation de l'uB pour la rentrée 2024-2025.

Mme Cénac.- Est ce qu'il est possible de dissocier l'offre de formation ?

Le Président.- Donc, hors offre de formation, y a-t-il des refus de vote, des abstentions, des votes contre ?

20 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci beaucoup. Et s'agissant de l'offre de formation, y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions ? 3. Des votes contre.

17 voix pour, 3 abstentions

Le Président.- Merci beaucoup. Nous pouvons passer aux travaux de la commission de la recherche et c'est Emmanuel Ranc qui est en charge de les présenter.

VI) Travaux de la commission de la recherche du 7 novembre 2023

Demandes de subventions

M. Ranc.- Bonjour à ceux que je n'ai pas salués. Il n'y a qu'un seul point, je vais le présenter. Pascal Neige m'a demandé de bien vouloir l'excuser, il ne pouvait pas être présent aujourd'hui et il m'a demandé de présenter ces deux points. Il s'agit de deux demandes de subventions qui sont formulées par l'établissement au titre du FEDER. Je ne vais pas reprendre tout le tableau, pour de l'infrastructure de recherche sur un projet, d'une part, dans le domaine de la génomique et des anomalies du développement, c'est le premier projet. Le coût total de l'opération s'élève à 640 984,34€ et le montant sollicité au titre du FEDER à 448 689,04€. La seconde demande de subvention porte sur la construction d'un bâtiment pour un projet qui s'appelle CALHIPSO, qui est un projet financé dans le cadre d'un Equipex+ sur de la compression isostatique à chaud, je n'en dirai pas plus, étant complètement incompetent là-dessus. Le coût total de l'opération s'élève à 1 562 500,00€, le

montant demandé au titre du FEDER à 962 500,05€. Ces deux demandes, avant transmission à la région sont soumises à l'approbation du conseil d'administration et ont reçu un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission de la recherche.

Le Président.- Merci de cette présentation synthétique.
Luis.

M. Le Moyne.- Excusez-moi, il est où ce bâtiment de Frédéric ?

Le Président.- A l'IUT du Creusot, sur un terrain de l'IUT, derrière les ateliers, sur un parking qui est très peu utilisé. C'est un très beau projet. Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? Je vous propose d'approuver les plans de financement des demandes de financement FEDER, telles qu'ils viennent de vous être présentés. Y a-t-il des refus de vote ? Des abstentions, 2 abstentions. Des votes contre ?

17 voix pour, 2 abstentions

Point B : Points adoptés sans débat

VII) Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Le Président.- Je vous remercie, nous avons épuisé les points à adopter avec débat. Vous avez reçu les tarifs, subventions et dons, catalogues des EUD, sorties d'inventaire, conventions et contrats portant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, catalogue général des EUD, les contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'université de Bourgogne. Y a-t-il des refus de vote, des abstentions, des votes contre.

19 voix pour (unanimité)

VIII) Compte rendu des conventions hors subvention

Le Président.- Je vous remercie. Compte rendu des conventions hors subvention. C'est une prise d'acte, donc le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention. Il n'y a pas de difficulté sur ce point.

Je vous remercie pour la richesse de nos débats avec, on va dire, une performance musicale en début de séance. Mais j'ai trouvé leur démarche sincère, il y avait besoin de choses. Après tout, on aurait pu provoquer la rencontre collective différemment, j'aurais expliqué strictement la même chose. Ce qu'on a expliqué montre que la gouvernance actuelle, si on regarde l'histoire, est infiniment plus réactive et proactive dans le traitement de ces difficultés. Ces difficultés en sont réellement, on est en train d'enquêter sur autre chose qui nous a été remontée dans

un autre contexte, on reçoit des pièces et on ne peut rien en faire. On va continuer, on n'abandonne pas, ce n'est pas un sujet léger, c'est un sujet sérieux. Il faut peut-être plus l'institutionnaliser, on va y travailler.

M. Deroussiaux.- Juste une question diverse si c'est possible, rapidement. C'est concernant la complémentaire santé, avez-vous eu des éléments ? Normalement, les établissements doivent signer une convention, un accord, donc est-ce que vous avez des nouvelles à ce niveau-là ?

Le Président.- Je n'ai aucune information, je ne sais rien sur ce point et je n'ai rien vu passer dans la presse spécialisée. Désolé.

Mme Lorentz.- Pardon Monsieur, ce sera un dispositif mis en œuvre pour l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que le ministère des sports et des jeux olympiques, au 1^{er} janvier 2025.

M. Deroussiaux.- Ça va être reporté, ça sera au moins pour courant juillet 2025 au plus tôt. On a un collègue qui siège dans le groupe de travail ministériel et c'est lui qui m'a dit que, a priori, normalement, les établissements doivent avoir une convention ou un accord à signer à ce niveau-là.

Le Président.- Vous avez des informations qui ne nous sont pas encore parvenues. Je n'en ai pas entendu parler mais à disposition pour mettre en place dès qu'on aura des éléments.

Merci à vous toutes et à vous tous, bonne fin de journée.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00

Le Président

Vincent THOMAS